
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 8 juin 2022, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Léonore Baehler*, *MM. Simon Brandt*, *Yves Herren*, *Antoine Maulini* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 25 mai 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2022, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Tout d’abord, je vous informe que le bureau et les chefs de groupe ont décidé d’avancer la séance du mercredi 29 juin au mardi 28 juin, et celle du mardi 28 juin au lundi 27 juin (*exclamations*) de sorte que les parents puissent participer à la Fête des écoles. Vous avez été consultés par la voix de vos chefs de groupe qui ont donné leur accord dans leur majorité. Comme ça, ce n’est pas moi qui me ramasse les foudres...

Nous saluons la présence à la tribune de M^{me} Anne Moratti, qui a été conseillère municipale pendant des années dans cette enceinte sous son ancienne robe. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Tout d’abord, je voudrais m’excuser pour mon absence lors de la première séance; j’étais retenu à la commission des finances et de l’économie de l’Association des communes genevoises (ACG) qui préparait la prochaine assemblée générale du 22 juin au cours de laquelle un certain nombre de décisions importantes seront prises – vous avez eu le loisir d’en discuter hier soir – sur le sans-abrisme, sur l’augmentation de la dotation du Fonds intercommunal et sur deux autres points un peu mineurs.

Je tenais aussi à vous remercier pour le vote unanime des deux propositions qui concernaient mon département.

Je savais qu'il y aurait beaucoup de questions orales me concernant, actualité oblige. (*Rires.*) C'est avec plaisir que je vais essayer d'y répondre. Je voulais d'abord répondre à M. Maxime Provini qui m'a posé une question sur le nombre de places de stationnement qui appartiennent à la Gérance immobilière municipale (GIM), et sur leur taux d'occupation.

Selon l'inventaire qui a été fait fin décembre 2021, sur un total de 3935 places de parking, box, cases, cases deux-roues, et ainsi de suite, nous en avons 1180 de vacantes, soit un taux de vacance de 30%. C'est un taux assez important et c'est une tendance qui s'accroît. Cela prouve toute une série de choses mais ce n'est pas le lieu ici de formuler ces avis-là.

Nous sommes aujourd'hui en train de travailler avec le Canton sur la compensation en sous-sol des places supprimées en surface puisque beaucoup de ces places seront en sous-sol. Cela, c'est la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui nous le permet dans le cadre de son assouplissement entré en vigueur il y a une année et demie, deux ans déjà. Mon Dieu, comme le temps passe vite... Eh bien, nous pourrions effectivement utiliser ces places vacantes en sous-sol lorsque nous supprimons des places en surface. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

Je voulais également répondre à M^{me} Amsellem au sujet de la stratégie d'arborescence en lien avec le pollen. Évidemment, nous vous encourageons... attendez que je la retrouve... Je me trompe... je vais y revenir un peu plus tard si vous me le permettez parce que je suis en train de m'emmêler les pinceaux dans mes petites feuilles. Ah, la voici... Le Service des espaces verts (SEVE), que je remercie, a été attentif aux questions qu'on aurait pu me poser et il m'a fait parvenir le message suivant.

La végétalisation en Ville prend en compte de nombreux facteurs au niveau des plantations. Il y a d'abord la toxicité éventuelle d'un certain nombre d'arbres, près des écoles par exemple. On regarde également l'impact sur la biodiversité et le conflit avec d'autres essences qui auraient été plantées.

Concernant les allergies, il est très difficile pour le SEVE, voire impossible de garantir une gestion des arbres dont le pollen pourrait être allergène parce qu'il n'a pas la maîtrise de l'ensemble du patrimoine arboré. Il y a en effet beaucoup de parcelles privées où le SEVE n'a pas la main. Et puis, il y a évidemment le fait que le pollen est véhiculé par les grands vents. Certains des pollens qu'on retrouve en ville proviennent de l'extérieur de la ville, d'autres cantons, voire d'autres pays. Ça vient parfois de très loin; il y a même des poussières qui arrivent du Sahara.

Le SEVE porte en revanche une attention particulière aux plantes allergènes, par exemple l'ambroisie. La limitation ou la suppression d'arbres pouvant provoquer des allergies ainsi que la suppression par exemple des prairies ne sont cependant pas envisageables car c'est aujourd'hui une réponse à l'urgence climatique. Le SEVE y prête quand même une certaine attention, mais, même si on ne plante aucun arbre pouvant provoquer des allergies, encore faudrait-il tous les connaître. On ne pourra pas garantir que ces pollens, pour les raisons que je vous ai mentionnées, ne continueront pas à exister en ville de Genève. Voilà.

Ah oui, j'ai quelques questions concernant Extinction Rebellion...

Des voix. Aaah!

M^{me} Rouillet m'a demandé quelle était la différence entre subvention et financement d'une vision de la société. Je tiens à dire, Madame, et nous avons eu l'occasion de le signifier également dans la *Tribune de Genève* parue aujourd'hui, que nous n'avons pas donné de subvention à Extinction Rebellion. Nous avons donné des mandats à des sociétés d'affichage qui font de la publicité, voyez-vous, pour préparer ces affiches.

Il se trouve que cet affichage a été préparé en coordination avec une dizaine d'associations, dans le cadre d'une campagne dont la coordination se faisait avec Extinction Rebellion. Et puis, comme j'ai eu le loisir de l'expliquer, il y avait aussi une dizaine de scientifiques. Donc il ne s'est pas agi de financer une vision de la société. Il s'agit de subventionner une politique, une politique que vous approuvez par ailleurs. Ne parlons pas d'Extinction Rebellion, mais disons que vous l'approuvez, puisque M. Provini a dit lors d'un débat que j'ai eu la joie de faire avec lui que le fond de la campagne était juste.

Il s'agit donc de financer une campagne de publicité, une campagne de sensibilisation sur l'urgence climatique, ses conséquences et sur ce que cela risque de provoquer en ville de Genève. Il ne s'agit pas ici, pour répondre à votre question, de financer une vision de la société, mais d'attirer l'attention de l'ensemble de la population sur les conséquences du réchauffement climatique.

Ce n'est pas la seule campagne que fait la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs. On le fait avec d'autres organisations qui vous plaisent plus ou moins selon où l'on se trouve sur l'échiquier politique. Nous l'avons fait par exemple avec les maraîchers à un moment donné sur d'autres aspects. Nous le faisons avec la Genève internationale et nous l'avons fait encore cet après-midi. C'est l'ensemble de la société que nous cherchons aujourd'hui à mobiliser, l'ensemble de la société civile et l'ensemble des associations. Il ne s'agit évidemment pas de

prôner une quelconque vision de la société, mais seulement d'attirer l'attention sur les risques de ce changement climatique.

M. Ivanov m'a demandé si nous soutiendrions l'interdiction de la viande ou du lait. Eh bien non, parce qu'aucune loi n'envisage d'interdire la viande, en tout cas à ma connaissance. Peut-être que l'Union démocratique du centre envisage d'interdire la viande ou le lait (*brouhaha*); ça, je ne sais pas, mais en tout cas il n'existe aujourd'hui au niveau fédéral aucune interdiction là-dessus. Donc il n'est pas question pour nous de lancer une campagne sur l'interdiction de la viande ou du lait. Par contre, s'agissant des risques que provoque une certaine agriculture au niveau du réchauffement climatique – nous avons déjà eu l'occasion de le dire – par exemple en termes de production de viande, je vous recommande de lire les derniers rapports de Greenpeace qui le mettent en exergue. Vous le savez aussi bien que moi, il vous faut quatre kilos minimum de céréales donc de végétaux pour faire un kilo de viande. Il faut entre 10 000 et 20 000 litres de lait pour produire un kilo de viande de bœuf. Telles sont les contraintes que nous avons...

Une voix. D'eau!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. D'eau... Qu'est-ce que j'ai dit?

Des voix. De lait.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Voilà, de lait... Je suis désolé. (*Exclamations et rires.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Lait d'un jour, lait toujours...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. M. Sormanni m'a demandé si on finançait directement ou indirectement Extension Rebellion avec les 20 000 et les 10 000 francs dont il est question.

Une voix. Extension... (*Rires.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je suis un peu fatigué, je vous prie de m'excuser. J'ai eu une semaine un peu chargée. (*Rires.*)

Une voix. C'est difficile comme sujet.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Non, ce n'est pas le sujet qui est difficile mais j'ai eu une semaine un peu chargée.

J'ai répondu pour les 20 000 francs... Le montant de 10 000 francs concerne la suite de la campagne. C'est pour l'organisation des ateliers. Quatorze associations ont participé à l'élaboration de cette campagne. Eh bien, ce sont elles qui vont organiser ces ateliers. Ça fait donc en moyenne entre 500 et 1000 francs par association.

Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions concernant Extinction Rebellion. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un? Ah, M. Miserez! Qu'est-ce que M. Miserez demandait? Comment on assume le fait, moi qui ai joué le jeu démocratique en me faisant élire – je vous remercie –, qu'Extinction Rebellion participe à cette campagne. Vous savez, on ne met pas du tout en cause la démocratie avec ça. Je ne vois pas en quoi on mettrait en cause la démocratie. Je n'ai pas très bien compris votre question. Extinction Rebellion n'est pas aujourd'hui une organisation illégale. Effectivement, un certain nombre d'actions qui ont été menées ont valu à certains de leurs membres des poursuites en justice. Récemment, ils ont été acquittés. Il y aura certainement des recours, laissons faire la justice. Il ne s'agit nullement ici de mettre en cause la démocratie.

Maintenant, dans une démocratie, Monsieur Miserez, vous le savez aussi bien que moi, voire mieux, il y a plusieurs types d'actions. La désobéissance civile, c'est quelque chose qui a existé de tous temps, même en Suisse. Guillaume Tell était un désobéisseur civil en quelque sorte. La désobéissance civile, c'est Martin Luther King... (*Brouhaha.*) La désobéissance civile, vous la voyez à un moment donné dans tous les grands combats. Effectivement, ceux pour qui les institutions semblent bloquées soupèsent comment ils peuvent faire pour activer les choses. Une grève de la faim peut être aussi une désobéissance civile, selon le contexte dans lequel on se place aujourd'hui dans certains pays. (*Brouhaha.*) Mettre tout simplement un ruban d'une certaine couleur est une désobéissance civile qui risque même de vous entraîner en prison. C'est ce qui se passe aujourd'hui en Russie pour les opposants à Poutine. Donc la désobéissance civile n'est pas condamnable en elle-même. C'est historique et vous le savez aussi bien que moi. (*Brouhaha.*) Après, je vous laisse seul juge de penser que le fait d'aller faire une action sur le pont pour arrêter la circulation pendant une heure est réhibitioire.

Par rapport aux enjeux actuels (*applaudissements sur les rangs de la gauche*), nous sommes quatre-vingts ici, et chacun aura évidemment à un moment donné sa réponse en fonction de l'urgence et de l'intérêt que l'on veut y porter. (*Brouhaha.*) Voilà pour répondre assez rapidement. Je trouve qu'on est en train de

montrer du doigt celui qui est en train de montrer une météorite en train de s'écraser sur la Terre... On devrait aujourd'hui regarder le fond du problème – cette météorite en train de s'écraser – plutôt que de montrer du doigt celui qui la désigne. Je pense que nous y gagnerions tous.

D'ailleurs, nous y gagnons tous parce que ce débat est vraiment mené par l'ensemble de la société civile. Qu'est-ce que nous pouvons faire concrètement au niveau de la mobilisation mais également au niveau de nos politiques? Cela se fait régulièrement et vous y contribuez en votant des crédits et des propositions pour lutter contre le réchauffement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat nous le rappelle régulièrement, il faut populariser les risques que nous encourrons si aujourd'hui rien ne change. Je ne crois pas que l'immense majorité des gens ici nous demandent de ne rien faire. Je pense que la population et vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, quel que soit votre bord politique, nous demandent de faire quelque chose. C'est ce dont il s'agit, et tel est le message le plus important. Ce n'est pas de s'étriper pour savoir si nous avons donné 500 francs à Extinction Rebellion ou pas. Voilà. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Une voix. On a quand même le droit de savoir.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Je pars du principe que vous avez répondu à dix questions. Vous en êtes à vingt minutes...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Oui, il m'en reste une dernière pour M. Barthassat concernant la Maison Dufour. (*Le micro de M. Gomez est éteint.*)

Des voix. Micro!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Quelqu'un m'a coupé le micro. (*Rires.*) C'est un acte antidémocratique. (*Rires.*)

Nous avons effectivement reçu un courrier au ton un peu sévère de la fondation Maison Dufour, mais ce n'est pas très grave, ça fait partie du jeu. Nous répondrons en temps voulu à la fondation. Toute la question est de savoir si le parc est d'accès public. Pour le Conseil administratif, ce parc est d'accès public. Il faut évidemment que nous trouvions des points de convergence en bonne

entente et bonne intelligence avec la Maison Dufour. Il s'agit également de savoir si le parking doit être un parking ouvert. Pour nous, bien entendu que non. Il faut maintenant trouver une solution en bonne intelligence avec la fondation Maison Dufour. Pour nous, c'est un parc public, c'est une zone qui ne devrait et qui ne doit pas être ouverte à la circulation. Ce n'est pas un parking. Le différend porte un peu là-dessus.

Cela étant, je tiens à vous rassurer, j'ai déjà eu l'occasion de le faire tout à l'heure, il ne s'agit pas pour nous d'entrer en conflit avec qui que ce soit. Il s'agit de préserver les intérêts de la population et de ce bien qui est un bien public, de ce parc qui est un parc public. Je peux vous assurer sur le fait que, même si nous avons des différends, ma porte est ouverte et je continuerai ainsi pour maintenir le dialogue avec cette fondation. Voilà. J'ai été un peu long, je sais qu'il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu, Monsieur Altenbach. Je reviendrai vers vous lors de la prochaine session pour vous répondre définitivement. Merci.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous traitons maintenant les objets dont vous avez accepté l'urgence puis nous ferons le troisième débat sur la proposition PR-1519 que vos chefs de groupe ont également accepté d'agender dans l'ordre du jour de cette séance. (*Ndlr: pour les interventions de M^{me} Corpataux et de M. Erhardt relatives aux réponses aux questions écrites QE-642 et QE-590, voir le Mémorial N° 3.*)

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 28 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Bar-seghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments» (M-1572 A)¹.

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 18 mai 2021 après avoir été reportée six fois. La commission s'est réunie le 27 octobre, le 24 novembre et les 8 et 15 décembre 2021, sous la présidence de M. Daniel-Dany Pastore, ainsi que le 19 janvier 2022, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes des séances ont été prises par M^{mes} Laura Kiraly et Alicia Nguyen que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'objectif de la Ville de Genève de réduire de 60% les émissions de CO₂ de la ville d'ici 2030;
- la première place du logement (chauffages) parmi les secteurs émetteurs de CO₂;
- le plan de rénovation des bâtiments et de sortie du mazout pour les bâtiments appartenant à la Ville;
- la nécessité de voir les mêmes objectifs climat atteints sur les bâtiments appartenant à des privés;
- l'exemple du programme Onex rénove mis sur pied par la municipalité d'Onex dès 2016 pour démarcher les propriétaires privés et déclencher des rénovations thermiques;
- l'exemplarité de ce programme qui met à la disposition des décideurs et décideuses de l'immobilier un panel de prestataires de services pour les aider à mettre en œuvre un projet de rénovation;
- la conclusion du rapport «Onex rénove – retour d'expérience» (2018) qui constate une multiplication par dix du taux de rénovations des bâtiments situés sur la commune et appartenant à des privés;
- l'exemplarité de ce programme, désormais répliqué par Lancy,

¹ *Mémorial* 178^e année: Développée, N° 52, p. 7672. *Mémorial* 180^e année: Motion d'ordonnancement, N° 2, p. 37.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre sur pied un programme inspiré par Onex rénove poursuivant le même objectif;
- présenter au Conseil municipal le programme Genève rénove dans les meilleurs délais dans le but de pouvoir atteindre les objectifs climat pour 2030.

Séance du 27 octobre 2021

Audition de M. Philippe de Rougemont, motionnaire

M. de Rougemont explique que le projet Genève rénove répond à l'objectif de politique climatique de la Ville de Genève, des communes, du Canton et de la Confédération. En termes d'empreinte carbone à Genève, la consommation de biens importés et la consommation des bâtiments notamment pendant les mois d'hiver sont les domaines les plus polluants. Il existe deux types de propriétaires de bâtiments en Ville de Genève: la Ville, soit la Gérance immobilière municipale (GIM) et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGSL) (entre 5 et 10% des bâtiments), et les propriétaires immobiliers privés. Afin d'être exemplaire et de motiver les propriétaires privés, la Ville a comme objectif d'ici la fin de la législature en 2025 de ne plus chauffer ses bâtiments au mazout et/ou de passer au gaz en attendant le raccordement aux réseaux de chaleur. Moins de 1% du domaine bâti fait l'objet d'une rénovation de structure ou d'une rénovation thermique chaque année par les propriétaires privés. Ces derniers ne s'engagent pas dans des rénovations à cause des nombreuses et complexes procédures administratives, des besoins de parfois faire déménager des locataires et de la non-visibilité des démarches à entreprendre.

L'idée de cette motion est de prendre exemple sur le projet Onex rénove et de demander au Conseil administratif de répliquer ce programme en Ville de Genève. En 2014, la Ville d'Onex, avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, a lancé ce programme avec l'aide de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et des Services industriels de Genève (SIG). Le programme a partagé les bâtiments sur le territoire d'Onex en sept blocs/catégories d'immeubles. Pour chaque catégorie, un immeuble type a été choisi et ont été estimés son coût de rénovation et les aides cantonales et fédérales existantes. Cela a permis de créer des cartes d'identité des coûts, des démarches, des subventions et du retour sur investissement des avantages. Ensuite, des ateliers ont été mis en place pour les propriétaires afin qu'ils rencontrent les représentants des services de l'Etat qui délivrent les autorisations. En bref, l'objectif du projet est de faciliter le travail en amont qui est exigé des propriétaires pour faire des rénovations. Il s'agit de fournir un pré-audit, des conseils et un suivi pour les encourager.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Concernant les résultats du programme, les propriétaires de 50 allées de bâtiments (831 logements) sur les allées du périmètre du projet ont déclenché un processus de rénovation énergétique globale. Cela correspond à un taux annuel de 13%. Par comparaison, le taux de rénovation moyen estimé des bâtiments à Genève est inférieur à 1%. Ainsi, Onex rénove a permis d'engager sept fois plus de rénovations. Pour les propriétaires, le projet permet de réduire la peur de l'inconnu des rénovations et de donner des réponses, de réduire le temps de démarchage auprès de l'Etat et de profiter d'une période d'incitation avant une future période d'obligation. Il souligne que les propriétaires ont donné une note de 8,3/10 à l'ensemble de la démarche.

Quant aux avantages pour la commune, M. de Rougemont rappelle que la commune a un objectif de réduction de 60% de CO₂ en 2030 et de 0% d'émission de CO₂ en 2050, ce qui ne sera pas atteint sans la participation des privés. De plus, étant donné que les réseaux de chaleur apporteront de la chaleur aux bâtiments, il est important de ne pas alimenter des passoires énergétiques. Enfin, le projet permettra de dynamiser l'activité économique locale. Grâce à la prise en compte des résultats du projet Onex rénove, la proportion des mesures réalisées par la commune a été dépassée de 75% et Onex a pu facilement recevoir le label Gold de «Cité de l'énergie». Il cite les noms de propriétaire immobilier privé qui ont participé au projet Onex rénove. Il ajoute qu'il s'est entretenu personnellement avec M. Pierre Olivier qui a chapeauté le projet et qui a créé son propre bureau de conseil. Il souligne que Lancy, le Grand-Saconnex, Morges et Vevey ont décidé de répliquer le projet et que la Ville de Genève pourrait rejoindre trois autres villes d'ici l'automne 2022 pour déployer Genève rénove en 2023, ce qui permettrait de bénéficier d'économies d'échelle.

Questions des commissaires

Un commissaire a l'impression que l'obstacle principal aux rénovations est la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR). Il serait préférable de l'abroger pour inciter les rénovations. Il demande comment la Ville pourrait financer un tel projet. Il questionne la participation des propriétaires au projet qui ne semble pas importante.

Concernant la LDTR, M. de Rougemont confirme que le plus grand obstacle en termes de rénovation est la communication du rendement locatif à l'Etat par le propriétaire alors que les loyers perçus sont supérieurs à ce qu'ils devraient être en raison de la baisse des taux hypothécaires. Un autre obstacle est que le propriétaire ne peut pas répercuter l'ensemble du coût des rénovations sur les locataires. Malgré tout, le programme d'Onex a déclenché beaucoup de rénovations. Enfin, il est certain que la politique climatique aura un coût, cependant l'idée n'est pas de payer à la place des propriétaires ou de les subventionner.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

mais de mettre en place un travail en amont pour déclencher des rénovations. En l'occurrence, de nombreuses communes soutiennent que ce projet est bénéfique. Il répond également que le peu de propriétaires engagés représente néanmoins beaucoup d'allées. La Fondation Emile Dupont (FED) représente 72 logements, soit 12 allées, Parloca, 4 allées soit 144 logements et Marconi Investissement, 16 allées, soit 360 logements.

Une commissaire souligne que la LDTR est régulièrement attaquée par les partis de droite et les milieux des promoteurs. Elle précise qu'historiquement la LDTR a été remise en question car il y avait énormément d'abus. En effet, beaucoup ont été victimes de loyers et de résiliations abusifs. Cependant, elle remarque que jamais la LDTR n'a imposé des travaux à perte. Tout promoteur ou propriétaire qui rénove son bâtiment avec l'application de la LDTR récupère l'investissement avec un pourcentage qui n'est pas aussi élevé qu'il le souhaiterait mais qui reste plus important qu'un placement dans une banque. Elle insiste sur le fait que les propriétaires ne s'engagent pas dans des travaux à perte avec l'application de la LDTR. De plus, les rénovations activent l'économie locale, plus particulièrement le métier de la construction.

Cette même commissaire demande l'audition de la commune d'Onex pour questionner les empêchements de rénovation.

M. de Rougemont ajoute que la loi sur l'énergie (LEn) permet au propriétaire de répercuter une partie des coûts de rénovation thermique sur les loyers.

M. de Rougemont propose d'auditionner M^{me} Claudia Bogenmann de l'Unité de développement durable de Lancy et M. Christian Freudiger de l'OCEN, ainsi que M. Pierre Olivier et M^{me} Caroline Cacheiro de SIG-éco21.

Un commissaire souligne que la motion demande à la Ville d'effectuer une évaluation de travaux de rénovation à la place des privés, alors que la Ville a elle-même des difficultés à gérer son propre patrimoine et sa rénovation. Il rappelle qu'il a été demandé à la Ville de présenter un plan de rénovation. Il s'interroge sur le financement de cette étude étant donné le manque d'effectifs dans le département de M^{me} Perler. Il questionne également la pertinence de cette proposition étant donné que les privés ont déjà bien avancé leur rénovation et sont davantage contraints.

M. de Rougemont soutient que cela vaut énormément la peine d'inciter davantage les privés à passer à l'acte de rénovation. Il souligne que cela pourrait être mis en place seulement en 2023. Il évoque le retard effrayant et la situation catastrophique par rapport au changement climatique. Le coût de ce programme vaut la peine. Il ajoute qu'il est difficile d'agir sur la consommation des biens et que la Ville peut avoir un levier sur le deuxième domaine d'émissions de CO₂, soit sur l'immobilier. Le projet Genève rénove permet l'accompagnement des

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

propriétaires et a été pensé à la suite de l'échec d'un programme de la Confédération offrant seulement une évaluation de l'enveloppe thermique sans accompagnement. Il ajoute que la commune d'Onex a arrêté le projet lorsque M. Pierre Olivier a quitté car il n'y avait pas de relève. Il évoque l'audition de M^{me} Yunus Ebener, conseillère administrative d'Onex, qui doit être organisée. (*Note du SCM: cette audition a été mise au vote et acceptée en séance de commission du 20 octobre 2021.*) Il rappelle que la Ville est capable de rénover en citant les Minoteries et qu'il faut être attentif au résultat des rénovations, soit la réduction véridique de la consommation.

Un commissaire répond qu'un montant d'environ 10 millions de francs est alloué pour la rénovation du patrimoine, alors que le besoin est de l'ordre de 40 millions de francs. Il s'interroge sur l'allocation des ressources dans des rapports et des audits ou bien dans la rénovation.

M. de Rougemont précise que le projet serait financé dans le budget 2023 et que le programme, s'il se réalise en 2023, bénéficiera d'économies d'échelle.

Un commissaire propose d'auditionner la Chambre genevoise immobilière (CGI) et M^{me} Perler.

Un commissaire s'interroge sur la stratégie financière de rénovation, alors qu'il manque 30 millions de francs pour la rénovation des bâtiments de la Ville. Du reste, il souscrit à l'idée d'inciter les privés à rénover.

M. de Rougemont relève le quiproquo concernant la notion de rénovation. En effet, au sein de la commission des travaux et des constructions, la rénovation est interprétée pour l'état général du bâtiment. Il souligne que la motion traite précisément de la performance énergétique des bâtiments. La Ville peut se débarrasser des importations de mazout pour chauffer les bâtiments de la GIM tout en étant mauvaise propriétaire pour l'état général des bâtiments. Il ajoute que le montant de 30 millions de francs concerne de gros œuvres et des entreprises mandatées. Dans le cadre de Genève rénove, il s'agit de communication, soit de prendre un bâtiment type et de faire l'étude des coûts. De plus, il y a un effet levier très intéressant avec ce programme qui permet de déclencher beaucoup de rénovations avec beaucoup moins d'argent.

Un commissaire demande de répéter les chiffres mentionnés lors de la présentation. M. de Rougemont répond que dans le rapport de 2018 sont mêlées les demandes d'autorisation et les autorisations données. Cela correspond à 15%-18% de bâtiments rénovés. Sinon, il s'agit d'une augmentation de rénovation de 7%.

Une commissaire souligne que la subvention de l'OCEN couvre quasi la moitié des coûts. La Ville devra déboursier un certain montant pour ce projet mais sera aidée par l'OCEN. Il serait intéressant de profiter de cette subvention.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. de Rougemont ajoute que SIG-éco21, aidant les collectivités, les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages à consommer moins d'énergie, a développé le programme Commune rénove. Il existe donc des relais depuis la mise en place de Genève rénove.

Concernant les aides fédérales, un commissaire évoque la question de l'espace-temps de l'aide. Il rend attentif sur le moment d'arrivée de la subvention dans le processus de rénovation pour les privés.

M. de Rougemont répond qu'il s'agit davantage de propriétaires institutionnels et de fondations qui n'ont pas de problème d'accès au capital. Il ne s'agit pas de propriétaires de maisons. Il ajoute que les aides fédérales ne sont pas assez importantes pour déclencher un fort mouvement de rénovation. Il souligne que le commentaire de ce commissaire explicite à juste titre le dilemme de certains propriétaires et l'intérêt du projet Genève rénove pour pallier ce manque d'accompagnement.

Le président propose de voter les auditions.

Votes

L'audition de M^{me} Claudia Bogenmann de l'Unité de développement durable de Lancy est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M. Pierre Olivier et de M^{me} Caroline Cacheiro de SIG-éco21 est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M. Christophe Aumeunier, président de la CGI, est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M^{me} Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, et de M^{me} Vasiljevic Menoud, cheffe du Service de l'énergie (ENE), est acceptée à l'unanimité.

Séance du 24 novembre 2021

Audition de M^{me} Caroline Cacheiro, responsable Solution rénovation efficience énergétique, de M. Pierre Olivier, consultant énergie et développement durable – assistant en maîtrise d'usage – éco21, et de M. Matthias Ruetschi, responsable de l'Unité immobilier SIG-éco21

M. Olivier commence par expliquer que le projet pilote Onex rénove s'est développé sur quatre années dont deux années d'interaction avec les propriétaires et les régies. Ce pilote a débouché sur la multiplication par sept (1 à 7%) du taux

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

de rénovation en termes de dépôts de demandes de projets de rénovation. Puis, le projet Lancy rénove a été lancé avec une stratégie et une méthodologie un peu différente et qui a largement bénéficié des apports d'Onex rénove. Malgré la pandémie du Covid, le projet Lancy rénove s'est poursuivi à distance de mars 2020 à juin 2021. Un premier workshop présentiel s'est tenu avec succès, au début de ce mois de novembre. Aujourd'hui, ils élaborent un concept de démarches mutualisées des communes. Il précise qu'ils travaillent toujours avec les leviers communaux tout en mutualisant les démarches auprès des propriétaires et des régies. Ce concept permettra de rationaliser la démarche, de trouver des synergies entre les communes et de diminuer le coût.

M^{me} Cacheiro précise que la démarche reste portée par les communes partenaires mais qu'elle s'ouvrira à tous les bâtiments du Canton. A ce titre, elle présente deux approches différentes: un accompagnement soutenu et personnalisé sur les bâtiments des communes partenaires qui cofinanceront une partie de prestations supplémentaires afin de préparer les démarches en amont avec les propriétaires des bâtiments sur les territoires des partenaires privilégiés d'un côté, et un accompagnement plus général au niveau du Canton, de l'autre. Elle évoque un événement de lancement qui aura lieu le 7 mars prochain pour les communes partenaires de Carouge et du Grand-Saconnex. Il s'agit d'un événement politique où ces communes présenteront leurs démarches et leurs politiques publiques. Elle ajoute que deux à trois webinaires seront organisés par année. Il s'agit de conférences qui traiteront de différentes thématiques liées aux rénovations énergétiques pour sensibiliser les propriétaires et faire des retours d'expériences. Le cœur de la démarche sont les workshops (deux à trois par année également). L'idée est d'avoir une table par projet ou par propriétaire où un bâtiment et des variantes de rénovations seront traités avec différents experts pour conseiller, accompagner et orienter les propriétaires. Les deux objectifs en lien avec le plan directeur de l'énergie (PDE) sont d'une part d'augmenter la qualité des projets de rénovations notamment l'efficacité, d'autre part d'augmenter le taux de rénovation du Canton et des communes partenaires.

M. Ruetschi souligne que la démarche consiste en une mise en mouvement des propriétaires. S'il est décidé à entreprendre des travaux, alors l'idée est qu'ils soient de plus grande envergure et ambitieux. Ensuite, la démarche débouche sur des prestations. Il cite l'assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) qui consiste en un accompagnement organisé pour que la performance soit atteinte. En l'occurrence, un ingénieur thermicien ou spécialisé dans l'efficacité énergétique suivra le projet depuis les toutes premières discussions jusqu'à l'exploitation du bâtiment. Enfin, il évoque l'implication des locataires dans le processus.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Questions des commissaires

Un commissaire demande si l'on a suffisamment de recul sur la démarche pour tirer un bilan des accompagnements AMO, notamment sur les performances de consommation.

M. Ruetschi répond que des expériences pilotes ont constaté des écarts mesurés positifs. Cependant, le projet n'a pas assez de maturité, soit deux années d'exploitation après la fin des travaux. Ils ont une trentaine de projets en cours et n'ont malheureusement pas encore suffisamment de recul.

M^{me} Cacheiro précise que seulement deux projets ont terminé leur phase d'exploitation. Pour un projet, les objectifs ont été dépassés, pour l'autre l'écart de performance persiste. En l'occurrence, les facteurs explicatifs ont pu être identifiés. Cela permettra d'ajuster le tir. Du reste, les premiers projets en exploitation ont des résultats très encourageants.

Le même commissaire demande pourquoi la Ville de Genève n'est pas déjà partenaire.

M. Olivier répond que les bâtiments visés sont ceux construits après guerre. Or, ces derniers sont surtout localisés dans la couronne suburbaine. Certaines communes sont plus concernées que d'autres, notamment les communes d'Onex ou de Lancy. Ce projet n'était pas dimensionné pour la Ville de Genève au départ. Il évoque quelques échanges d'intérêt et d'informations avec l'ENE.

M^{me} Cacheiro mentionne les fiches d'orientation typologique. Il s'agit de différentes typologies de bâtiments avec des variantes de rénovation proposées selon les architectures. Elle évoque un mandat qui est en train d'être réalisé par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) pour que ces typologies soient rattachées à tout le canton. Ce sont des informations supplémentaires qui alimenteront la démarche.

Un commissaire questionne la collaboration avec les communes. Puis il demande des détails sur le financement.

M. Olivier commence par préciser que la démarche s'adresse au patrimoine privé, en particulier aux propriétaires de bâtiments locatifs d'une surface de référence énergétique de plus de 500 m². Cependant, cela n'empêche pas les communes de s'y intéresser pour leurs propres fondations immobilières qui sont propriétaires d'immeubles locatifs. Ensuite, il mentionne deux particularités du projet pilote Onex rénove. Il explique que le projet était porté par l'administration et qu'il y avait donc un investissement important en termes de ressources humaines pour le développer. Lorsque le projet a été transmis à d'autres communes, il a été nécessaire d'évaluer le degré d'implication de l'administration et de réadapter. Aujourd'hui, ils peuvent proposer d'externaliser les ressources

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

communales. Les prestations consistent à démarcher les propriétaires et les régies, c'est-à-dire à les rencontrer et à les inciter à adhérer à la démarche, à organiser des événements comme la conférence de lancement ou les workshops qui sont des guichets uniques avec tous les offices réviseurs du Canton et les services réviseurs de la commune. Les propriétaires arrivent avec leur projet et un audit approfondi qui permet d'avoir des informations objectives et concrètes sur le bâtiment. En une matinée, les propriétaires peuvent acquérir un maximum d'informations, ce qui facilite et dynamise la démarche.

Concernant la répartition entre la démarche Canton rénove qui est ouverte à tous et qui répond aux enjeux du PDE et la démarche Commune rénove plus personnalisée, M^{me} Cacheiro explique que tout ce qui est mutualisé est ouvert au Canton car cela est financé par Canton rénove. Les briques qui apportent une valeur ajoutée, notamment l'événementiel, sont financées par les communes partenaires. La partie de workshops et de webinaires est mutualisée. Elle ajoute que la partie de démarchage et de préparation des projets est financée par la commune partenaire et représente un tiers du mandat de pilotage. Lors de Lancy rénove, il a été constaté qu'il s'agissait d'un des éléments clés et moteurs pour engager les propriétaires.

Le commissaire conclut que l'implication financière de la commune est pour le démarchage et l'événementiel. L'audit approfondi est cependant à la charge des propriétaires.

Concernant les coûts, M. Ruetschi précise que les bâtiments considérés sont des bâtiments des années 1950, 1960, 1970 et 1980 qui ne représentent peut-être pas la typologie des bâtiments en Ville de Genève.

M^{me} Cacheiro confirme l'accent mis sur les bâtiments d'après-guerre qui ont un grand potentiel énergétique mais que des bâtiments protégés sont également traités comme à Carouge. Elle évoque l'organisation d'un webinaire sur les enjeux spécifiques de ce patrimoine.

M^{me} Cacheiro rappelle que le coût est calculé sur trois communes partenaires, sur les retours du cahier des charges de Lancy et que les objectifs sont de traiter 30 à 40 bâtiments sur toute la durée de la démarche, soit 10 à 15 bâtiments par commune. Elle rappelle que 15 projets ont été traités pour 100 000 m² à Lancy lors du dernier workshop.

M. Olivier relève que la mutualisation permet de partager les coûts sur plusieurs années avec un rythme de deux *workshops* par année de niveau 1 (tous venants, sans audit approfondi) et de niveau 2 (pour des projets plus élaborés). L'idée est que si une grande commune comme la Ville de Genève rejoint le projet, le coût ne soit pas proportionnel. Le budget à Lancy est de 65 000 francs sur deux ans. Avec la mutualisation des trois communes (Lancy, Carouge et Grand-Saconnex), le coût est de l'ordre de 120 000 francs pour 2022.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M^{me} Cacheiro précise que la mutualisation bénéficie de 45 000 francs de subventions pour 2022. Le reste est à la charge des communes, soit entre 20 000 et 30 000 francs pour chacune des communes.

Toujours le même commissaire questionne des exemples de manque d'ambition de rénovations énergétiques.

M^{me} Cacheiro mentionne une étude récente qui a analysé l'évolution de l'Indice de dépense de chaleur (IDC) par rapport aux demandes de rénovation des bâtiments. Il est constaté qu'il y a au mieux une évolution d'une classe supérieure mais que beaucoup de bâtiments n'ont aucune évolution en IDC. Dans les faits, l'évolution réelle des bâtiments n'est pas en adéquation avec ce qui serait souhaité en termes d'objectifs environnementaux.

M. Ruetschi ajoute qu'ils considèrent qu'une rénovation en dessous de trois classes n'est pas une rénovation énergétique satisfaisante.

Concernant l'ambition énergétique, M^{me} Cacheiro ajoute que plusieurs variantes de rénovations présentées lors d'un workshop n'étaient en réalité pas ambitieuses. Pour cette raison, ils ajouteront un niveau de premiers workshops pour cadrer la pré-étude.

M. Olivier ajoute que des analyses économiques prouvent qu'une rénovation complète est plus rentable à terme.

M^{me} Cacheiro cite un exemple de projet de rénovations d'une fondation immobilière qui n'était pas éligible car le saut de classe sur l'enveloppe n'était pas satisfaisant passant de G à F. Les excuses étaient l'investissement et que les vitrages avaient été rénovés il y a quinze ans. Cet exemple illustre la nécessité d'avoir une réflexion globale et d'éviter les rénovations partielles, qui sont rarement optimales sur le plan économique et énergétique.

M. Ruetschi ajoute que la rénovation n'est pas motivée par l'énergie mais est motivée par l'effondrement du bâtiment dans la rue et le débordement des colonnes d'eaux qui n'est plus remboursé par l'assurance. Il rappelle que l'objectif est de convaincre d'augmenter la rénovation pour obtenir une rénovation énergétique globale qui peut économiser 80% des besoins en énergie à l'avenir.

M. Olivier précise que plus de budget signifie plus de subventions. Il s'interroge également sur les futures pénalités des exigences légales en la matière. Il ajoute que l'idée est de travailler sur le long terme et de manière cohérente pour atteindre les objectifs climatiques.

Un commissaire demande si le coût de 120 000 à 130 000 francs par année pour l'accompagnement des trois communes représente le coût pour la totalité du projet. Il demande si ce coût est pris en charge en partie par les communes et par le Canton via les SIG.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M^{me} Cacheiro explique que le mandat de pilotage sera coordonné par M. Olivier et deux autres prestataires. Quelques dizaines de milliers de francs sont dédiés à la partie logistique. Elle mentionne un financement des SIG sur la partie expertise AMO énergie.

M. Ruetschi précise que les heures d'éco-21 ne sont pas comprises dans le budget.

M. Olivier souligne qu'il est difficile de calculer le coût pour la Ville de Genève et ajoute qu'il s'agira d'un engagement sur trois ans, qu'il sera partagé avec d'autres communes et qu'il y a un apport du Canton. Il relève que le chauffage et l'eau chaude des bâtiments représentent 50% du bilan global du canton de Genève. Si cela est déjà réduit d'un quart, cela représente une diminution de 12,5% de l'énergie consommée.

M^{me} Cacheiro ajoute que l'offre de 2023 dépendra de l'objectif visé de la Ville de Genève. Il s'agit en effet d'une variable d'ajustement.

Ce même commissaire demande comment encourager les propriétaires.

M^{me} Olivier répond qu'ils encouragent les propriétaires via l'accompagnement. Il mentionne que les propriétaires institutionnels, les caisses de pension publiques qui ont un devoir d'exemplarité, les fonds d'investissement qui ont un intérêt à valoriser le patrimoine sont plus enclins à s'engager dans le projet Commune rénove, a contrario des catégories de propriétaires de type PPE qui nécessitent une unanimité des propriétaires ou des propriétaires physiques privés qui sont difficiles à approcher.

M. Ruetschi souligne qu'ils ont une relation permanente avec les propriétaires car dans le cadre du programme éco-21, il y a déjà eu plus de 5000 actions qui ont été destinées au milieu immobilier.

M^{me} Cacheiro explique que des conventions de collaboration sont signées avec les propriétaires et les régies. En l'occurrence, 60% des bâtiments du parc immobilier du Canton est sous convention. Il y a donc des contacts privilégiés auprès de ces propriétaires et régies.

Toujours le même commissaire questionne les éventuelles adaptations avec l'intégration d'une commune comme la Ville de Genève.

M. Olivier répond qu'ils auront une collaboration accrue avec le département qui a la responsabilité de l'énergie et pas forcément le département qui s'occupe des constructions car ce dernier gère surtout le patrimoine immobilier qui appartient à la Ville. Il ajoute que la première fondation qui devrait bénéficier de cette démarche est la fondation immobilière de la commune pour donner l'exemple.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. Cacheiro ajoute que cela dépendra également des objectifs de la Ville, notamment du nombre de bâtiments traités. En effet, le processus serait le même mais le nombre de workshops organisés serait peut-être plus important. De plus, le démarchage prendrait plus de temps. Elle conclut que la différence pourra être au niveau des ressources humaines.

En lisant le rapport d'Onex rénove, un commissaire a été frappé par les moyens financiers et de ressources humaines que la commune a dû mettre à disposition. Il a eu l'impression qu'Onex a été dérangée par cela.

M. Olivier rappelle que le projet à Onex était un pilote. Dans le pilote, la partie engineering était bien plus importante que la partie interpersonnelle. Ce pilote a permis de poser les bases et d'élaborer des outils qui ne sont pas forcément réutilisés dans Commune rénove mutualisé. Aujourd'hui, ils travaillent différemment et avec beaucoup plus de synergie. Il s'agit d'un processus de rationalisation. Il rappelle que les ressources humaines seront externalisées.

M^{me} Cacheiro ajoute que Lancy rénove a permis de développer encore plus les prestations, les outils et les processus pour être plus efficient.

Un commissaire constate qu'à Onex très peu de propriétaires se sont intéressés. Il questionne l'efficacité du démarchage.

M. Olivier répond que seulement une partie des propriétaires a été couverte à Onex car le projet n'a pas été au bout. Il a lui-même fait les démarchages. En l'occurrence, le taux de rénovation a été multiplié par sept en un temps court. Il constate que les projets de ce type doivent se développer sur un temps long.

Ce commissaire demande si la LDTR a joué un rôle dans le refus des propriétaires de participer.

M. Ruetschi répond que la LDTR contraint les rendements pour les propriétaires sur trois ou cinq ans. Il y a donc un plan financier LDTR et un plan financier post-LDTR. Selon lui, la LDTR peut amener des entraves mais ce ne sont pas des entraves à long terme. Il s'agit d'une limitation dans le temps des rendements.

Le président relève que les loyers sont bas à Onex, que certains bâtiments demandent beaucoup d'investissements et que certains propriétaires pensent que cela ne vaut pas la peine de rénover.

M. Olivier rappelle qu'à Onex le taux de rénovation a été multiplié par sept en une année et demie d'interactions. Le travail accompli paie. A l'époque, à Onex, malgré des réserves, il y avait une ouverture d'esprit des propriétaires pour considérer la question. Ils savent qu'il est plus difficile de travailler avec les propriétaires physiques.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Un commissaire demande quand la commune décide de l'objectif du nombre de bâtiments étant donné que ce sont des privés qui vont réaliser les rénovations.

M^{me} Cacheiro répond qu'il a été proposé aux communes dans cette mouture de fixer des objectifs atteignables (10 à 15 bâtiments par année). Si l'objectif est plus important, alors ils mettront plus de ressources sur le démarchage.

Le président demande s'ils ont traité les villas privées sur le chemin des Maisonnettes au Petit-Lancy.

M. Olivier répond qu'ils visent une combinaison entre une surface de référence énergétique importante et un IDC élevé. Les enjeux sur un bâtiment locatif de 10 000 m² sont beaucoup plus importants en termes de CO₂ que sur une villa. Les SIG ont une offre pour les villas mais qui n'est pas comprise dans Genève rénove.

M. Ruetschi ajoute qu'il existe beaucoup de subventions fédérales pour le programme de rénovations des villas.

Le président questionne la rénovation/destruction d'un bâtiment.

M. Olivier répond qu'ils ne sont pas dans le spécial mais dans le plus général possible pour couvrir le plus de rénovations à grande échelle. Il cite le cas des barres d'immeubles.

Une commissaire demande s'il y a un pourcentage de recyclage ou de réadaptation dans le projet de rénovation.

M^{me} Cacheiro répond que l'ambition énergétique et la baisse de la consommation sont privilégiées dans la démarche. Les SIG ont développé dans le cadre du projet ECO-21 un nouvel accompagnement C-BAT sur la thématique de l'économie circulaire dans le domaine du bâtiment pour développer des plans d'actions pour réutiliser des matériaux de construction. Il s'agit d'effectuer des inventaires sur des bâtiments existants pour diminuer les déchets et mettre en place un processus de circularité pour que tous ces matériaux puissent être remis sur le marché. Elle ajoute qu'il existe également deux autres thématiques complémentaires: une thématique sur le bas carbone afin d'intégrer dans la phase de conception les bilans carbone des différents matériaux et une thématique sur l'utilisation des sols. En effet, il y a beaucoup de déchets à la suite des excavations qui ne sont pas valorisés.

Une commissaire demande comment les déchets sont évacués.

M. Ruetschi répond que des inventaires des déchets sont faits pour identifier ce qui peut être réutilisé. Il précise qu'ils développent seulement maintenant l'opérationnel.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M^{me} Cacheiro cite un exemple de cinq villas en destruction dont l'inventaire est en cours pour reconstruire deux petits bâtiments pour des coopératives.

Le président remercie les auditionnés.

Séance du 8 décembre 2021

Audition de M. Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI)

M. Aumeunier commence par présenter la CGI qui est une association d'importance cantonale et représente la propriété à Genève. La CGI est très active sur la problématique de la transition énergétique. En 2010, la CGI a proposé des amendements sur la LEn pour que tous les nouveaux bâtiments construits à Genève le soient en haute performance énergétique. La vision de la CGI est à long terme. Il mentionne l'existence d'une permanence tenue par un spécialiste ingénieur au sein de la CGI qui est ouverte gratuitement à tous les membres pour les informer.

A ce stade, M. Aumeunier a le sentiment que les politiques passent complètement à côté de la transition énergétique. Il manque une réelle cohérence politique sur la révolution énergétique. Cette dernière demande par exemple une isolation de la périphérie de l'immeuble, ce qui est très coûteux. Il souligne qu'il n'est pas encore possible de chauffer correctement un immeuble rénové de plus de 15 appartements uniquement avec de l'énergie renouvelable. Il faut agir en bivalence, c'est-à-dire avec des énergies fossiles en appoint des énergies renouvelables. Les investissements nécessaires pour atteindre ces buts sont colossaux. La diminution des indices de dépenses de chaleur à 450 mégajoules par mètre carré correspond à un investissement de 800 à 1000 francs par mètre carré de surface chauffée. Cela correspond à 100 000 francs pour un appartement de 100 m² ou encore à 2 millions de francs pour un immeuble de 20 appartements. Il précise que la LDTR ne permet pas aux propriétaires genevois de répercuter le coût sur les loyers de manière raisonnable. De plus, il n'y a pas de garantie de subventions pour ces travaux. La CGI travaille sur un projet de loi des Vert-e-s pour obtenir ces subventions.

Concernant la motion, le programme Genève rénove a un intérêt moindre pour les propriétaires quant à l'information. L'intérêt est davantage la table ronde des entités qui préavisent comme l'OCEN, les services des monuments et sites ou encore les offices des autorisations de construire, et ce pour autant que les propriétaires aient un projet à présenter. Il s'interroge sur le fait qu'une commune doive inviter des autorités cantonales pour effectuer des préavis. Il se demande pourquoi l'Etat n'est pas organisé pour éviter les conflits d'intérêts. Il s'interroge également sur le taux de rénovation à la suite du programme.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

En effet, il questionne le lien de causalité. Il évoque une expérience négative à Lancy sur un bâtiment qui n'a pas pu être assaini énergétiquement.

Il poursuit en mentionnant un projet de loi en traitement au Grand Conseil demandant un recensement des immeubles genevois pour élargir la mise à l'inventaire. Si un immeuble est à l'inventaire, alors il ne sera pas énergétiquement assaini. Puis il souligne l'incohérence totale de la suppression de la valeur locative. Le plénum du Conseil des Etats a décidé que tous les travaux relatifs aux économies d'énergie ne seront plus déductibles fiscalement, et ce malgré une politique fédérale affirmée pour une transition énergétique. Il conclut sur le manque de leadership politique sur la transition énergétique.

Concernant la motion, la CGI n'a rien contre mais elle s'interroge sur une approche plus efficace. Il souligne également que les bâtiments de la Ville de Genève, en l'occurrence le Palais Eynard, ont encore des simples vitrages et ne sont pas encore assainis. Il conclut en soulignant que la transition énergétique doit se faire avec des financements pour les privés qui ont la volonté de s'engager dans de tels travaux d'économies d'énergie.

Questions

Un commissaire demande si la permanence de la CGI a beaucoup de succès auprès des membres.

M. Aumeunier répond qu'il y a une demande très importante des membres pour la transition énergétique. Le responsable de la permanence n'est pas un collaborateur interne à la CGI. Ce dernier est extrêmement sollicité. Le drame est que le politique ne réussit pas à canaliser cette bonne volonté.

Ce même commissaire questionne les échanges entre la CGI et les SIG sur la transition énergétique.

M. Aumeunier répond que la CGI collabore de manière étroite avec les SIG. La CGI a créé des cours pointus, notamment sur la stratégie et la planification, pour former les professionnels de l'immobilier. Ce cours correspond à soixante heures. Il a été préparé en collaboration avec les SIG et l'OCEN. Il mentionne un deuxième cours de quarante heures plus technique destiné aux gérants techniques avec différents modules sur l'aération, la production de chaleur ou encore l'isolation périphérique.

Toujours le même commissaire demande si la CGI regrette le manque de centralisation au niveau du Canton.

M. Aumeunier est sidéré que le Conseil des Etats ait décidé de ne plus rendre les travaux d'économies d'énergie déductibles fiscalement alors que l'Assemblée

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

fédérale a des objectifs ambitieux. Il y a une incapacité du politique à se saisir de cette transition énergétique. Selon lui, elle se fera au niveau de la technique et de la technologie. Il fait confiance à l'intelligence humaine pour que d'autres solutions soient trouvées pour baisser le coût. Il constate le manque de coordination générale mais également de vision stratégique. Il regrette également que la Confédération n'ait pas mis en place de programme de recherche appliquée.

Un commissaire questionne des pistes en Ville de Genève pour travailler de manière plus incisive.

M. Aumeunier propose de dégager des priorités et des consensus avec un leadership. Il souligne qu'en l'état technologique il s'agit principalement d'une question de moyens financiers, notamment de subventions.

Ce même commissaire questionne l'avis de M. Aumeunier sur la multiplication par sept du taux de rénovations à Onex.

M. Aumeunier répond qu'il n'arrive pas à faire une corrélation entre les chiffres et le programme. Il souligne que l'organisation de ce programme en Ville de Genève pourra préciser les chiffres et son succès. Il souligne qu'il n'a pas les chiffres de Lancy. Il ajoute que les services de l'Etat qui préavisent devraient s'organiser pour que les communes ne doivent pas organiser de telles tables rondes.

Un commissaire questionne les attentes de la CGI par rapport au programme Genève rénove. Il retient du programme que des représentants de toutes les commissions de l'Etat qui doivent donner leur préavis se retrouvent dans une même salle sous forme de guichet unique. Ainsi, les propriétaires peuvent rencontrer chacun des acteurs pour se renseigner sur un potentiel préavis positif. Puis des typologies de bâtiments sont présentées avec des estimations de coûts, de durée de travaux ou encore de subventions disponibles.

M. Aumeunier répond qu'il serait intéressant que la Ville entreprenne ce projet car il y a beaucoup d'immeubles protégés. A ce titre, il soutient qu'il faudrait effectuer une pesée des intérêts entre les mesures pour la protection du patrimoine et les mesures de rénovation énergétique. Puis il souligne que la Ville a des bâtiments de plus grande taille sur son territoire. L'HEPIA estime d'ailleurs le coût à environ 2 500 000 francs pour la transition énergétique. S'il n'y a pas de subventions cantonales, ces travaux ne seront pas faits. De plus, ce coût doit pouvoir permettre un rendement, ce qui n'est pas permis par la LDTR.

Un commissaire questionne la rénovation de l'enveloppe pour les immeubles construits dans l'après-guerre (années 1960-1970) dans un amortissement de trente-cinq à quarante années.

M. Aumeunier répond qu'il est bien de viser la durabilité ou de réutiliser des matériaux. Cependant, un immeuble qui a une déperdition de 1000 mégajoules

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

par mètre carré doit être démolì. La LDTR ne permet pas une telle opération de démolition-reconstruction.

Ce même commissaire souligne que lorsqu'un propriétaire veut bénéficier de subventions fédérales pour une rénovation, il est obligé de communiquer le rendement locatif du bâtiment et ça risque de révéler une non-répercussion des baisses de taux hypothécaire. Il demande si cela peut être un frein pour la demande de subventions.

M. Aumeunier répond que le frein n'est pas à ce niveau-là mais qu'il est au niveau de la LDTR qui vise des loyers plafonds interdisant de répercuter les travaux de rénovation.

Le commissaire retient que la CGI n'a rien contre la motion et que la CGI attend davantage de résultats chiffrés.

M. Aumeunier ajoute que la CGI est très proactive et dynamique sur la question de la transition énergétique, qu'elle informe ses membres, qu'elle forme les professionnels de l'immobilier et qu'elle soutient un projet de loi des Verts pour obtenir des subventions pour les propriétaires privés. Il ajoute que l'exercice Ville de Genève mettra en lumière ces contradictions avec la protection du patrimoine et la LDTR. Cela permettra de se rendre compte des blocages.

Un autre commissaire questionne l'abolition de la LDTR pour que les immeubles soient mieux entretenus. Il évoque la problématique des congés de masse des seniors en Suisse allemande qui ont plus de mal à retrouver un appartement. Il questionne M. Aumeunier sur la réponse de la LDTR face à cette problématique à Genève.

M. Aumeunier répond que la protection contre les congés est régie par le Code des obligations. La LDTR n'intervient pas dans la protection des congés. A sa connaissance, il n'y a pas de problématique de résiliation des baux des seniors.

Il critique la rigidité de la LDTR pour permettre des travaux énergétiques. De plus, il est injuste que des investissements colossaux qui bénéficient aux locataires grâce à une diminution de charges soient seulement portés par les propriétaires. Une transition énergétique doit se faire de manière paritaire et concertée.

Une commissaire demande s'il existe une table ronde réunissant l'Association des communes genevoises (ACG), l'Etat et la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et la protection du patrimoine.

M. Aumeunier répond qu'à sa connaissance il n'existe pas de concertation élargie.

Cette même commissaire demande si, selon la CGI, les budgets sont trop insuffisants pour entamer des rénovations ou si c'est la LDTR qui bloque les rénovations.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. Aumeunier propose de distinguer dans le budget de la Ville la question de la GIM de la question des immeubles administratifs. Les immeubles de la Ville comme les écoles ou les bureaux doivent être rénovés. En l'occurrence, la LDTR s'occupe de la question des locataires de logements. Concernant la GIM, la LDTR représente certainement un blocage.

Séance du 15 décembre 2021

Audition de M^{me} Maryam Yunus Ebener, conseillère administrative de la Ville d'Onex, ainsi que de M. Frédéric Pittala, responsable du Service de l'aménagement

M. Pittala commence par expliquer que le projet Onex rénove a débuté en 2014 et a été géré par le Service du développement durable. Le responsable étant parti à la retraite en 2017, il y a eu une fusion des services et M. Pittala a repris ce service. A présent, il est chargé de l'aménagement qui comprend l'urbanisme et le génie civil. Il précise qu'il n'a pas directement participé au projet mais qu'il a tous les éléments en main pour répondre aux questions des commissaires.

Il explique que le projet a répondu à une commande politique de la magistrature en charge de l'urbanisme et du développement durable. Il s'agissait d'aller rencontrer les propriétaires des bâtiments d'Onex dont les états de rénovation sont peu avancés, la plus grande difficulté étant de les approcher et de les inciter à rénover. Un contact a été pris avec le Canton de Genève, notamment l'OCEN, pour élaborer une stratégie. L'enjeu a donc été partagé entre Onex et le Canton.

Questions des commissaires

Le président questionne le grade des personnes ayant démarché les propriétaires.

M. Pittala répond que le chef du Service de développement durable a pris en charge le démarchage auprès des propriétaires et des régies. Il était le chef de projet pour Onex et était accompagné de deux collaboratrices pour le travail important de démarchage. En tant qu'urbaniste à cette époque, il apportait une expertise. En effet, la rénovation pouvait ouvrir la discussion sur une surélévation. Cependant, aucune n'a été accordée.

Le président questionne le succès du projet.

M. Pittala répond que le taux de rénovation des bâtiments privés se monte à 9,4%.

Le président questionne la participation d'Onex aux frais.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. Pittala répond que le Canton et Onex n'ont pas participé aux travaux de rénovation. Cependant, la sollicitation des mandataires a été rémunérée à hauteur de 250 000 francs. Il précise que le projet Onex rénove était un projet pilote. Il explique qu'il y a eu beaucoup d'engagements d'Onex en termes de ressources humaines. Le Canton a davantage participé au coût notamment avec l'idée de reproduire le projet.

Un commissaire questionne le coût, le bilan et les difficultés rencontrées.

M. Pittala précise que le coût financier est à reconsidérer avec la dimension reproductible du projet. Une grande partie du travail est fait. Il est ainsi facilement transposable d'une commune à l'autre. Le coût sera fortement réduit car il n'y aura pas la démarche de recherche.

M. Pittala mentionne le rapport d'Onex rénove qui détaille la démarche et le retour d'expériences. Il est disponible sur le site internet. Il insiste sur le fait que ce qui a pris du temps était d'aller au-devant des propriétaires, de les rencontrer et de les intéresser à la thématique et au projet. Après le premier workshop, tout le processus a été plus simple. La difficulté majeure est de lancer la mécanique. Il ajoute qu'une autre difficulté est d'intéresser l'exécutif.

M. Pittala ajoute que la société mandataire qui a mis en place cet outil de transposition a été en face d'un grand défi, notamment en termes informatiques. Cet outil fonctionne à présent et il s'agira seulement d'implémenter de nouvelles typologies de bâtiments, l'idée phare d'Onex rénove étant d'identifier des familles de bâtiments selon leurs caractéristiques constructibles.

Le même commissaire demande si ce programme serait pertinent en Ville de Genève.

M. Pittala répond favorablement. L'idée est de pouvoir transposer ce modèle dans d'autres communes.

Une commissaire demande qui a fait une présentation à Lancy.

M. Pittala répond que son prédécesseur, M. Pierre Olivier, chef du développement durable, est parti à la retraite et a repris à sa charge le démarchage d'autres communes pour transposer la méthode. La présentation a eu lieu en 2018.

Cette même commissaire questionne l'accueil des propriétaires.

M. Pittala répond que l'ensemble du projet a été noté à 8,3/10. Les pages 18 et suivantes du rapport précisent la notation des différentes composantes. Les workshops ont obtenu une note de 8,4 et leur utilité de 8,9. Quant à l'échange avec les offices préavisateurs sous forme de guichet unique, il a reçu une note de 8,7.

La commissaire demande si Onex a donné un appui pour la préparation des dossiers de demandes d'autorisations.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. Pittala répond négativement. Onex n'avait pas les moyens. De plus, les requérants des demandes d'autorisation ont les capacités de le faire.

La commissaire demande des précisions sur le guichet unique.

M. Pittala explique qu'un dossier de rénovation à Onex qui est présenté aux offices du Canton sera reconnu et ne sera pas étudié comme les autres dossiers. En l'occurrence, il y a déjà une vision globale du projet. Si le projet correspond à ce qui a été dit dans les workshops, alors le processus est plus rapide.

La commissaire demande s'ils ont rencontré des problèmes d'amiante.

M. Pittala répond que la commune n'a pas accompagné le chantier de rénovation.

La commissaire demande si tous les travaux ayant obtenu les autorisations ont été finalisés.

M. Pittala répond positivement.

Toujours la même commissaire questionne le temps moyen entre la prise de contact du propriétaire et la fin du processus.

M. Pittala répond qu'en deux ans (de mars 2016 à fin 2017) les propriétaires de 31 allées de bâtiments construits avant 1981 ont déposé une demande d'autorisation.

La commissaire questionne le nombre de travaux effectués.

M. Pittala n'est pas en mesure de répondre exactement.

La commissaire demande s'ils ont reçu un accueil différent entre les propriétaires privés et les institutions (par exemple une assurance ou une banque).

M. Pittala répond que le plus gros frein dans ce type de démarche est la planification des travaux. Si ces derniers ont un plan d'investissement défini et qui ne peut pas être modifié, alors il sera difficile de les inciter à engager des travaux plus rapidement. Il est peut-être plus simple pour les privés de modifier leur agenda.

Dernière question de la commissaire qui demande si les propriétaires ont les fonds suffisants au moment d'envisager de faire les travaux ou s'ils ont dû attendre quelques années pour constituer des réserves.

M. Pittala répond que le plus gros problème n'est pas l'argent, à l'exception peut-être des propriétaires individuels. Il confirme que les fonds sont en général à disposition.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Un commissaire rebondit sur le propos de M. Pittala qui soulignait que l'aspect financier n'est pas le plus important pour entreprendre des rénovations. Il demande des précisions.

M. Pittala rappelle qu'en deux ans le taux de rénovation est passé de 1% à quasiment 10%. Il convient donc de constater que l'argent n'est pas le frein. Le frein est le manque d'accompagnement dans le processus de rénovation. Cela a été clairement identifié. En général, les propriétaires ont des réserves. De plus, ces derniers savent qu'ils doivent investir car le coût augmente si la rénovation tarde. Concernant les barrières à la rénovation (page 20 du rapport), il mentionne la complexité et la longueur des processus administratifs, les avis divergents entre les offices préavisateurs, le manque de flexibilité pour prendre en compte les spécificités de chaque projet, la relation aux locataires, les ressources humaines et les compétences, le manque de ressources du propriétaire pour suivre les projets, la rentabilité des projets. Concernant les moteurs à la rénovation, il cite la pérennité du patrimoine bâti, le confort des usagers du bâtiment, l'exemplarité du propriétaire, la mise en conformité des exigences légales, notamment du double vitrage.

Un commissaire demande si Onex organisera à nouveau un événement de speed dating pour les propriétaires qui ne sont pas mis en action.

M. Pittala répond que cela n'est pas prévu. De plus, il s'agit d'une question politique. Il était davantage question d'effectuer un accompagnement des locataires. Cependant, Onex n'a pas trouvé les moyens notamment financiers de le faire. Il évoque le manque d'engagement de l'OCEN pour suivre le projet après 2017-2018. Il mentionne également un effet de la loi de Pareto. Enfin, il a été estimé que l'effort de la collectivité publique a été suffisant pour l'enjeu.

Une commissaire questionne les répercussions sur les loyers des locataires.

M. Pittala n'est pas en mesure de répondre. Il est possible qu'il y ait eu des répercussions selon la situation des bâtiments. Il souligne également qu'il s'agit d'un enjeu pour certains types de population.

Cette même commissaire souligne les oppositions des locataires des hausses des loyers (page 21 du rapport). Elle demande s'il y a eu une aide au logement pour les locataires précarisés de la part d'Onex.

M. Pittala répond qu'Onex n'a pas la capacité d'offrir une telle aide. Il évoque une modification de zones avec le besoin de rénovation et la possibilité de surélévation avec le même type de questions pour les locataires. L'arbitrage politique semble se faire davantage pour la rénovation. Quant aux propriétaires, la question des hausses de loyers est une opération blanche. Il ne pense pas que ce soit une barrière pour les propriétaires.

Le président demande s'il y aura une surélévation de la Tour 27 à Onex.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. Pittala répond négativement. La Cité d'Onex est construite avec un plan masse très clair. Il y a cinq tours qui jalonnent le paysage et il n'est pas question de les modifier.

Le président demande si les projets de constructions modernes donneraient la possibilité de reloger des personnes dans les bâtiments rénovés.

M. Pittala répond que la relocation des personnes est une contrainte. Pour autant, tout projet de rénovation rencontre ce type de problème. En l'occurrence, le projet de construction localisé à l'extrême nord d'Onex ne prévoit pas des relocations pour des travaux de rénovation car il s'agit d'un projet privé.

Audition de M^{me} Claudia Bogenmann, responsable de l'Unité de développement durable de la Ville de Lancy

M^{me} Bogenmann présente les constats dressés dans le cadre du plan directeur des énergies communales. Elle commence par souligner que trop de chaleur produite par des énergies fossiles est consommé sur le territoire de Lancy. De plus, le parc immobilier de Lancy date principalement des années d'après-guerre (1950-1990). Ce sont des bâtiments très énergivores. La rénovation thermique est un moyen important pour économiser de l'énergie. Elle mentionne les réseaux de chaleur à distance de Lancy: le CADIOM et le CAD-Palettes. Ces derniers se trouvent dans des quartiers avec de grands besoins d'énergie. Le raccordement des bâtiments à ces réseaux est un moyen relativement simple d'apporter du renouvelable dans les bâtiments de logements. Elle précise que les défis sont de diminuer les besoins énergétiques des bâtiments, de passer au renouvelable et d'augmenter le taux de rénovation et d'amélioration de la qualité des rénovations. Elle mentionne le constat du frein administratif et de compétences mais également le manque de suivi dans la chaîne de responsabilités.

La Ville de Lancy a décidé sur la base de l'exemple d'Onex rénove de mener le projet Lancy rénove et de proposer un accompagnement auprès des propriétaires et des régisseurs vers des projets de rénovation énergétique en proposant un guichet unique sous forme de workshops, un accompagnement personnalisé, un soutien technique et des prestations assistance à maîtrise d'ouvrage énergie (AMOen) et assistance à maîtrise d'usage (AMU).

Elle présente les étapes. Le projet a démarré en 2019 avec une cartographie et une étude typologique des bâtiments locatifs de moins de 500 m² et construits entre 1946 et 1990 effectuée par l'HEPIA ainsi qu'une identification des acteurs immobiliers concernés. Cela correspond à 350 bâtiments, 820 000 m² de surface de référence énergétique (SRE) et 60% du parc immobilier. L'HEPIA a ensuite classé ces bâtiments par type architectural. Pour chaque type, elle propose une stratégie de rénovation qui permet d'avoir de premières pistes sur la rénovation.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

En novembre 2019 a été organisée la réunion de lancement avec les acteurs de l'immobilier et de l'énergie, SIG-éco21 et le Département du territoire. En hiver 2019, le démarchage des propriétaires et régisseurs (en partenariat avec SIG-éco21) a été lancé. En printemps 2020, les workshops Lancy rénove ont débuté. En automne 2020, un cycle de conférences a été organisé par webinaire pour améliorer les compétences des personnes. Le workshop consiste en une sorte de speed dating d'une demi-journée entre les propriétaires ou les régisseurs qui apportent un projet de rénovation et les différents représentant-e-s des offices pré-aviseurs, de la Ville de Lancy, des SIG et des expert-e-s en énergie. Cette matinée permet de recevoir des réponses très concrètes sur son bâtiment et de s'épargner une année de rendez-vous avec chacun des services. De plus, cette matinée est une formation pour les propriétaires. Pour Lancy, le workshop permet de sensibiliser les propriétaires à travailler sur des projets plus ambitieux. En hiver 2020-2021, plusieurs workshops ont été organisés par visioconférence. Douze projets ont été abordés dont la moitié se trouvent sur le territoire de Lancy. En novembre 2021, un workshop a pu être organisé en présentiel et 15 projets représentant 100 000 m² SRE ont été traités.

Concernant le retour d'expérience, il a été constaté que de nombreux propriétaires (institutionnels) gèrent des bâtiments sur plusieurs communes. Ainsi, des bâtiments qui ne se trouvaient pas sur le territoire de Lancy ont également été traités. Elle évoque les spécificités communales notamment des bâtiments multipropriétaires ou du patrimoine. Elle ajoute que la commune est réellement vue comme un acteur neutre dans le processus. Ensuite, elle souligne que la rénovation énergétique fait face à des freins multiples. En effet, les situations sont complexes (bâtiments multipropriétaires, PPE). Elle évoque également les manques de compétences et de ressources ou encore l'enjeu des questions patrimoniales. Lancy mise sur l'accompagnement, les partenariats (Lancy avec SIG et OCEN) et l'exemplarité.

Concernant 2022, elle annonce la mutualisation de la démarche avec la Ville de Carouge et du Grand-Saconnex, l'affinement de la méthodologie, le renforcement du partenariat SIG-éco21 et OCEN et enfin le maintien du Canton comme pôle de compétence avec Canton rénove.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si certains propriétaires sont très réfractaires et questionne les raisons.

M^{me} Bogenmann répond que les propriétaires réfractaires sont tous ceux qu'ils n'ont pas pu démarcher. Elle explique qu'ils ont commencé par une communication auprès des propriétaires, puis par une invitation. Il s'agit notamment du travail des mandataires et de Lancy de les contacter plusieurs fois et de les

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

inciter à participer. Une fois que les propriétaires sont d'accord de travailler sur un objet, ils sont poussés à commencer un premier audit énergétique de rénovation (CECD+). Ils sont ensuite invités au workshop où des discussions sont menées sur l'intérêt de rénover et d'être ambitieux.

Ce même commissaire questionne la facturation du premier audit.

M^{me} Bogenmann répond que le premier audit est un coût du propriétaire. Il existe des subventions pour cet audit qui sont proposées par le Canton.

Toujours le même commissaire questionne les coûts engagés par le Ville de Lancy.

M^{me} Bogenmann répond que Lancy a dépensé 60 000 francs: 10 000 francs en 2019, 20 000 francs en 2020 et 30 000 francs en 2021. La mutualisation permettra de diminuer ce coût. Le coût se montera certainement à environ 20 000 francs pour l'année prochaine (2022).

Le commissaire demande encore si la rénovation des façades aux Palettes a été faite dans le cadre de Lancy rénove.

M^{me} Bogenmann répond négativement. Elle souligne qu'en 2020 12 projets de rénovation ont été traités mais les travaux n'ont pas encore été lancés. Un suivi est actuellement fait.

Le commissaire questionne le temps écoulé entre le workshop et le début des travaux.

M^{me} Bogenmann répond qu'environ trois années peuvent s'écouler selon les propriétaires. Elle mentionne le cas d'un bâtiment de cinq allées avec cinq propriétaires dont l'avancement prend du temps pour trouver des accords.

Un commissaire questionne l'évolution du taux de rénovation à Lancy.

M^{me} Bogenmann n'est pas en mesure de répondre. Le bilan intermédiaire est en cours. Le point doit également être fait sur le nombre de demandes d'autorisation.

Ce même commissaire évoque l'enjeu du conflit entre la protection du patrimoine bâti et la rénovation thermique. Il questionne M^{me} Bogenmann sur résolution de ce dilemme en faveur de l'énergie.

M^{me} Bogenmann répond que ce conflit est géré au niveau du Canton par un processus interne entre l'Office du patrimoine et des sites (OPS) et l'OCEN. Dans les cas où il y a un véritable conflit qui ne peut pas être résolu pour un projet, il y a un organe de décisions qui se réunit et qui prend une décision sur l'objet. Le workshop a l'avantage d'avoir ces différents offices dans un même espace-temps pour questionner cette pesée d'intérêts.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Le commissaire demande encore s'il y a eu un débat politique avant de lancer le projet de Lancy rénove.

M^{me} Bogenmann répond que le projet a été très facilement accepté. Une proposition a été faite dans ce sens en lien avec le plan directeur des énergies communales. La question actuellement est davantage d'avoir une certaine équité de traitement entre les grands et les petits propriétaires.

Un commissaire demande si Lancy a donné un avantage fiscal aux propriétaires sur les montants investis.

M^{me} Bogenmann répond que dans le cadre de Lancy rénove il n'a jamais été question d'un avantage financier quelconque. L'approche du projet est de l'accompagnement et du conseil.

Le président ajoute qu'un propriétaire qui s'engage dans des rénovations a automatiquement un avantage fiscal.

Vote

Le président propose d'auditionner le Canton.

Par 9 oui (2 PDC, 1 UDC, 3 PLR, 1 S, 1 Ve, 1 MCG) contre 2 non (S, Ve) et 4 abstentions (2 S, 1 EàG, 1 Ve), l'audition est acceptée.

Séance du 19 janvier 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB)

M^{me} Perler présente M^{me} Vasiljevic Menoud, qui l'accompagne. Elle explique que la motion M-1572 s'inscrit dans des mesures phares (mesure 19) de leur plan d'urgence climatique qui sera dévoilé le 20 février prochain. Premièrement, comme mentionné, il y a un partenariat entre les SIG et l'HEPIA qui construisent ce programme avec les communes. Il y a aussi un groupe de travail composé de l'Agenda 21 et des Services d'urbanisme et de l'énergie concernant ces questions. Deuxièmement, les SIG et l'OCEN sont en train d'élaborer un concept énergétique territorial qui pose la base de plusieurs scénarios. La Ville de Genève sera emmenée à valider ce concept énergétique territorial et à faire des choix. C'est sur la base de ce deuxième point que la Ville pourra définir les objectifs de la politique énergétique qu'elle entend mener, et faire une proposition aux propriétaires privés avec la motion Genève rénove. Elle donne ensuite la parole à M^{me} Vasiljevic Menoud, qui va pouvoir indiquer de manière plus détaillée ce que la Ville peut faire pour inciter les propriétaires à adhérer à cette proposition.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M^{me} Vasiljevic Menoud relève que M^{me} Perler résume très bien la situation. Elle souligne qu'ils sont vraiment aux prémices de ce travail. Cette démarche de Genève rénove est prévue de manière explicite dans le projet de stratégie municipale concernant le climat qui sera effectivement dévoilé au mois de février. Il lui semble que lorsque cette motion a été déposée, seule la Ville d'Onex avait travaillé dessus. Entre-temps, les Villes de Lancy, de Vernier et du Grand-Saconnex s'y sont jointes et devraient lancer leurs démarches au mois de mars. Elle relève que SIG-éco21 est maintenant rodé à cette démarche. Evidemment, la Ville de Genève va s'inscrire dans ce schéma.

Elle ajoute qu'un mandataire, ancien employé des SIG maintenant indépendant, appuie d'un point de vue professionnel ce groupe. Elle rend attentif au rôle des uns et des autres dans ce projet: les SIG assurent de manière importante la prise en charge, tandis que les communes interviennent surtout pour fixer des objectifs.

Elle précise que les objectifs de la Ville de Genève en termes de politique énergétique sont en cours d'élaboration. Ils en ont parlé un peu lors de la séance du 18 janvier de la commission de l'aménagement et de l'environnement du plan directeur communal, qui est un dossier qui sera à l'ordre du jour de la commission des travaux et des constructions du 26 janvier. Dans ce cadre, il y aura un volet s'appelant le «plan directeur communal de l'énergie». Un travail sur le concept énergétique territorial est déjà en cours, et sera la base du futur plan directeur communal de l'énergie. Elle ajoute que les SIG y ont fourni un travail important sur le diagnostic territorial énergétique, qui dans les faits n'existait pas avant. La Ville a déjà pris beaucoup d'engagements et mis en place des actions au niveau de ses bâtiments et de son patrimoine, mais beaucoup moins au niveau territorial bien qu'elle y travaille. Ce premier diagnostic consiste à identifier les ressources, les consommations et besoins des différentes parties de la ville. Elle souligne aussi l'importance de l'élaboration des scénarios. Bien entendu, les objectifs généraux sont fixés par le plan directeur cantonal de l'énergie, puis sont admis et validés par les communes.

Il reste à définir comment aboutir à ces objectifs fixés par le Canton. Il n'y a pas encore de résultats sur l'élaboration de scénarios, qui consistent à prendre en considération un certain nombre d'indicateurs, tels que le taux de rénovation des bâtiments appartenant à la Ville ou à des privés ou encore le degré d'accomplissement du réseau SIG de chauffage à distance, et les faire varier. Cette phase d'étude va durer jusqu'au début du printemps, puis des objectifs territoriaux seront fixés. Ces derniers seront la base de ce qui sera communiqué au groupe cité ci-dessus lors de la mise en place de la démarche Genève rénove.

En fonction de ces objectifs, la cellule SIG-éco21 sollicitera des propriétaires. Elle précise cependant que, dépendamment des objectifs retenus, la priorité sera

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

donnée à l'une ou l'autre catégorie de propriétaires. Elle explique qu'il y a eu deux workshops: un premier communiquant des informations d'ordre général où les propriétaires sont invités, et un deuxième qui réunit les services du Canton et de la Ville qui sont concernés par les requêtes d'autorisation de construire, afin de fournir toutes les informations techniques utiles aux promoteurs. Il y a ensuite un suivi à organiser, s'agissant ici d'un lancement de la démarche, l'objectif étant de faire en sorte que les rénovations soient menées.

Questions des commissaires

Un commissaire énonce trois questions. Il se demande tout d'abord si cette motion n'est pas caduque, étant donné que s'il reprend les demandes de la motion il s'agit de mettre en place un programme inspiré par Genève rénove et de le présenter au Conseil municipal dans les meilleurs délais. Ensuite, concernant le groupe de travail, il veut s'assurer que la Ville travaille en concertation avec les autres communes, car ils avaient parlé de la mutualisation des coûts de ce programme. Il souhaite ensuite savoir si des représentants de la construction ou des grandes régies participent aussi au groupe de travail.

M^{me} Perler répond, concernant la caducité de cette motion, que ce sont les membres de la commission des travaux et des constructions qui prendront cette décision. Elle est quant à elle d'avis que cette motion vient en soutien à ce qui est déjà élaboré.

M^{me} Vasiljevic Menoud répond ensuite que, s'agissant de la collaboration avec les autres communes, elle est notamment en contact avec la commune d'Onex, en particulier pour apprendre de ce qui a pu être fait chez eux. Elle précise tout de même qu'il s'agit de contacts bilatéraux. En effet, un groupe supplémentaire réunissant toutes les communes n'existe pas. Cette démarche est basée sur le volontariat, et ce sont les communes qui contactent ensuite directement les SIG. Elle ajoute que la démarche est orientée vers les propriétaires, les caisses de pension, et à son sens aussi vers les petits propriétaires. Concernant la dernière question du commissaire, elle répond qu'il n'y a que des personnes internes à l'administration dans le groupe de travail.

Un commissaire demande si la Ville de Genève est en contact formel avec Commune rénove afin de faire partie du prochain groupe de communes qui sera actionné pour identifier des propriétaires. Il précise qu'ils avaient auditionné Commune rénove, dont les membres avaient mentionné qu'ils allaient commencer en 2022-2023 avec un groupe de communes, et que Genève en ferait peut-être partie.

M^{me} Vasiljevic Menoud répond par la négative. Elle répond que le top départ sera lancé par la validation du Conseil administratif des mesures, dont celle-ci,

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

qui devrait intervenir ce mois-ci. Cependant, ils sont en contact informel avec Commune rénove.

Ce même commissaire demande si faire partie du prochain train de travail de Commune rénove est un objectif de la Ville, même s'il n'a pas encore été validé.

M^{me} Vasiljevic Menoud répond qu'elle ne peut pas encore donner l'agenda de Commune rénove, mais elle sait que des choses sont prévues au mois de mars. Elle ajoute qu'ils sont tributaires des objectifs énergétiques dont ils ne disposent pas encore. Ils ne peuvent pas inviter tous les propriétaires de la ville de Genève avant d'avoir ces informations.

Discussions et votes

Un commissaire des Vert-e-s exprime que l'urgence climatique a été votée par la Ville de Genève, qui demande de réduire l'émission du CO₂ de façon drastique d'ici 2030. Si la Ville fait le maximum pour ses propres bâtiments, ça ne suffit pas. Il est indispensable que les propriétaires privés fassent de même. Cette motion est indispensable afin de les aider, notamment dans les démarches administratives pour réduire significativement les importations de mazout et autres énergies fossiles. Il déclare que les Vert-e-s sont très favorables à l'adoption de ce texte.

Une commissaire d'Ensemble à gauche exprime son soutien à cette proposition. Les auditions ont montré que les propriétaires y sont aussi intéressés. Si la Ville rénove ses bâtiments mais aussi ceux des propriétaires privés, alors Ensemble à gauche soutient cette motion.

Une commissaire du Parti socialiste rapporte le soutien de son parti à cette motion. Elle souligne que ce programme a déjà fait ses preuves. Elle encourage la Ville de Genève à mettre en place toutes les mesures proposées par celui-ci.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que les auditions ont montré que ce programme rencontrait un certain succès. Il souligne qu'en tout cas à Onex et Lancy les bailleurs ont annoncé leur acceptation de cette motion. L'Union démocratique du centre la soutiendra aussi.

Une commissaire du Centre annonce que son groupe votera cette motion, qui est d'ailleurs déjà en cours de réalisation. Elle salue l'accompagnement prévu auprès des propriétaires privés. Cependant, le Centre sera attentif à ce que ce dispositif ne fasse pas l'objet de nombreux nouveaux postes au prochain budget.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutient lui aussi cette motion. L'assainissement des bâtiments est une priorité et un chemin concret pour arriver à l'autonomie énergétique du canton. Cette motion va dans ce sens

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

en accompagnant et poussant les propriétaires privés à le faire aussi. Le Parti libéral-radical va donc lui aussi soutenir cette motion.

Le vice-président met au vote la motion M-1572.

Par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC (ex-PDC), 2 PLR, 1 UDC) contre 1 non (PLR), la motion M-1572 est acceptée.

—***—

La présidente. Le président de la commission ne prend pas la parole... Je donne la parole au rapporteur ou à la rapporteuse. Qui est le rapporteur ou la rapporteuse?

M. Pierre de Boccard, vice-président. C'est Timothée Fontolliet...

M. Timothée Fontolliet, rapporteur (S). Sauf erreur, c'est moi qui ai fait ce rapport... (*Rires.*) Merci, Madame la présidente et j'en profite, puisque je prends la parole pour la première fois ce soir, pour vous féliciter ainsi que l'ensemble des élus (*remarque*), M^{me} la maire comprise..., et aussi M. Alain de Kalbermatten évidemment, ne l'oublions pas, mais je crois qu'il n'est pas là. Bref, un petit rapport, volontiers... Je vais essayer de faire un peu plus court que certains de mes prédécesseurs de ce soir. Promis, j'essaie.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions il y a un an exactement. Nous avons travaillé dessus durant cinq séances en commençant évidemment avec l'audition du motionnaire, M. Philippe de Rougemont, qui nous a expliqué que le projet Genève renove répondait à l'objectif de politique climatique de la Ville de Genève, que la Ville de Genève avait pour objectif de ne plus chauffer ses bâtiments au mazout et/ou de passer au gaz en attendant le raccordement au réseau de chaleur – nous en avons discuté il n'y a pas très longtemps ici. Il nous a également expliqué que l'idée de cette motion était assez simple: prendre simplement exemple sur le projet Onex rénove et demander au Conseil administratif de répliquer ce programme en Ville de Genève.

Le motionnaire a expliqué que, lorsque Onex a lancé en 2014 ce programme en partenariat avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et les Services industriels de Genève (SIG), ils ont catégorisé les immeubles de la commune afin d'organiser des ateliers d'information et d'accompagnement pour les privés afin d'aider et d'inciter ces derniers à rénover leurs bâtiments.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Concernant les résultats du programme, M. de Rougemont nous a rapporté que les propriétaires de 50 allées de bâtiments, ce qui représente 831 logements, avaient déclenché un processus de rénovation, soit un taux annuel de 7% contre un taux inférieur à 1% habituellement. Le taux de rénovation des propriétaires est donc sept fois plus important. Il a souligné également que Lancy, le Grand-Saconnex, Morges et Vevey avaient décidé de répliquer le projet. Par la suite, la commission a voté l'audition des SIG, d'Eco-21, du Service de l'aménagement d'Onex et de l'Unité de développement durable de Lancy – je vais rapidement vous en faire part. J'ai dit que je faisais court, donc je vais faire ça rapidement.

L'audition suivante nous a donc permis de rencontrer les accompagnateurs d'Onex rénove et de Lancy rénove. Ils nous ont expliqué que le projet durait quatre ans dont deux en interaction avec les régies et les propriétaires. Ça prend donc un certain temps. Ils ont confirmé la multiplication par sept de ces rénovations à Onex et travaillent actuellement à une mutualisation des démarches pour les communes puisque d'autres communes s'y mettent. Ils ont expliqué que chaque commune était différente malgré tout parce qu'il y a des enjeux spécifiques dans chaque commune. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions mais les résultats sont encourageants. Les coûts d'organisation, avec la mutualisation des différentes communes et les subventionnements possibles, s'échelonnent en 2022 entre 20 000 et 30 000 francs par commune.

Ensuite nous avons auditionné la Chambre genevoise immobilière (CGI) et son directeur, M. Christophe Aumeunier. Ce dernier pensait que les politiques passent à côté de la transition énergétique et que la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, qu'il estime trop rigide, freine les rénovations. Concernant les projets rénove, la Chambre et son directeur trouvaient que les tables rondes réunissant les entités qui préavisent étaient intéressantes mais que la partie informative l'était un peu moins. La CGI n'avait rien contre cette motion et ces projets mais elle s'interrogeait quant à une approche plus efficace.

On a ensuite entendu le responsable du Service de l'aménagement d'Onex qui nous a répété pas mal de choses qui avaient déjà été dites. Concernant les moyens, il nous a précisé que ceux-ci n'étaient pas comparables à ceux engagés dans le projet pilote à Onex qui, parce que pilote, demande plus de moyens. Tout est maintenant en place. Il a indiqué que le travail sur les coûts financiers était facilement transposable d'une commune à l'autre. Il pense que le programme serait pertinent en Ville de Genève et constate que le frein réside plutôt dans le manque d'accompagnement du processus de rénovation, ce qui a clairement été identifié dans les rapports d'Onex rénove.

Enfin, ... non ce n'est même pas terminé... On a encore l'audition des responsables de l'Unité de développement durable de la Ville de Lancy. Cette commune

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

a proposé un guichet unique sous forme de workshops, d'accompagnement personnalisé, de soutien technique, de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'usage. Bref, M^{me} Bogenmann, responsable de cette unité, nous a présenté les différentes étapes.

Elle a souligné que la rénovation énergétique faisait face à des freins multiples. En effet, les situations sont assez complexes. Il y a des bâtiments de multipropriétaires, les PPE, des propriétaires qui possèdent des propriétés dans différentes communes... Elle a évoqué également le manque de compétences et de ressources ou encore l'enjeu des questions patrimoniales. Lancy mise sur l'accompagnement et les partenariats et, concernant 2022, elle annonce la mise en place de la mutualisation avec la Ville de Carouge et la commune du Grand-Saconnex, qui s'y sont mises aussi, pour affiner toute la méthodologie. Bref, ils continuent d'aller de l'avant et confirment que le coût annuel en moyenne est de 20 000 francs. Pas de quoi développer un psoriasis. (*Rires.*)

Pour terminer, nous avons eu l'audition de Frédérique Perler et de la cheffe du Service d'urbanisme. M^{me} Perler a expliqué qu'un groupe de travail composé de l'Agenda 21 et des services de l'urbanisme et de l'énergie travaillait sur ces questions sur la base du concept énergétique territorial élaboré par les SIG et l'OCEN. Avec la motion «Genève rénove», la Ville de Genève pourra définir les objectifs de la politique énergétique qu'elle entend mener et faire une proposition aux propriétaires privés. Les démarches de la Ville de Genève s'inscrivent donc pleinement dans cette motion qui vient en soutien avec ce qui est prévu par le département.

La commission, on y arrive, a finalement accepté cette motion par 12 oui et 1 non. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, on est dans un processus «enfonçons les portes ouvertes, on est les champions du monde...». Nous n'allons pas nous opposer à ça, mais vous croyez vraiment que vous allez inciter les privés avec cette méthode? Ce n'est pas parce que ça a marché un peu à Onex que ça va marcher en ville de Genève où il y a beaucoup plus de bâtiments. Ça va être très compliqué.

Vous savez, le nerf de la guerre dans cette affaire de la rénovation des bâtiments, c'est l'argent. Parce que si un propriétaire doit rénover son bâtiment, et il va devoir le faire puisque l'Etat vient d'abaisser le taux d'indice de dépense de chaleur à 450 MJ/m² et que celui-ci va descendre plus bas encore dans les années qui viennent, eh bien, il faudra rénover les enveloppes. Il ne suffira pas de faire des doubles vitrages, il faudra rénover l'enveloppe, remplacer le système de chauffage... Tout ça va coûter extrêmement cher.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Il y a peut-être des propriétaires qui auront les moyens de le faire. A Genève, d'ailleurs, la plupart des propriétaires sont des institutionnels. C'était complètement différent il y a une vingtaine ou une trentaine d'années car il y avait énormément de propriétaires privés au sens privé du terme. Maintenant la plupart sont des institutionnels.

Cela étant, la plupart vont devoir demander une aide. Le projet de loi final sera discuté vendredi à la Commission de l'énergie du Grand Conseil – c'est un scoop. S'il n'y a pas d'aide, peut-être que certains propriétaires vont quand même le faire, mais vous vous exposez à des hausses de loyer conséquentes parce que ce sera considéré comme une amélioration du confort. Il y aura peut-être une baisse des charges à la clé, et encore, à voir selon le type de chauffage et le moment où ça prendra effet. Mais derrière, vous aurez des hausses de loyer.

Je vous donne juste un exemple et c'est marrant parce que c'est un institutionnel. C'est l'Hospice général, qui rénove des bâtiments à la Jonction... vous savez, ces bâtiments parallèles, juste avant la police.

Une voix. Honegger.

M. Daniel Sormanni. Les bâtiments Honegger... Ils sont en train d'isoler. Enfin, c'est un peu du bricolage... Je suis à côté et je vois ce qu'ils font. Eh bien, je peux vous dire que les hausses de loyer sont conséquentes. Elles sont de 600 francs par mois par appartement. C'est pratiquement 33% du loyer.

Donc OK, nous allons voter cette motion. Vous enfoncez des portes ouvertes, vous aurez le succès que vous aurez. Mais faites-y attention car nous, nous serons contre l'idée que derrière les locataires paient. Les loyers sont suffisamment élevés à Genève. Il faudra faire attention à ça. Je pense que vous n'y êtes pas attentifs, complètement branchés que vous êtes dans votre transition écologique. Vous n'en pouvez plus, vous tremblez dès que vous en parlez et vous oubliez tous les autres sujets. Ça ne m'étonne pas d'ailleurs... comme vous oubliez depuis trente ans – le Parti socialiste – les travailleurs et les ouvriers. Donc faites attention à ça.

J'aimerais bien que vous en preniez conscience car ce n'est pas la Ville de Genève qui va subventionner les propriétaires privés pour qu'ils rénovent leurs immeubles. Ça, je m'y oppose formellement, et je pense que c'est normal. D'ailleurs, ça coûterait beaucoup trop cher. Ça serait impossible à financer globalement. Donc faire de l'information, faire tout ce que vous voulez, pas de problème, mais soyez attentifs aux éventuelles hausses de loyer qui ne manqueront pas d'arriver. Même les propriétaires institutionnels, même ceux qui sont

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

issus de l'Etat ne se gênent pas; ils profitent du fait qu'il n'y a pas de frein pour augmenter derrière les loyers. Merci.

M^{me} Anna Barseghian (Ve). Chères et chers collègues, le traitement de la motion M-1572 datée du 28 octobre 2020 a donné lieu à plusieurs auditions à la commission des travaux et des constructions, où le renvoi au Conseil administratif a largement été soutenu. Aujourd'hui, le 8 juin 2022, deux ans après son dépôt, elle revient en tant qu'urgence en séance plénière. Elle a pris deux ans pour faire son chemin.

Le premier considérant de cette motion parle de l'objectif de la Ville de Genève de réduire de 60% les émissions de CO₂ d'ici à 2030. Donc à partir d'aujourd'hui, il nous reste huit ans. C'est là que réside l'urgence. Si on rajoute à cela l'accélération de la guerre en Ukraine et le dernier rapport du GIEC sur le temps qu'il nous reste pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, c'était hier. On sait que la Ville de Genève travaille de concert avec les SIG, et il faut aussi que la Ville de Genève propose une politique pour les bâtiments appartenant à des privés.

Apparemment beaucoup de choses sont en route, donc tout est clair. On ne peut pas dilater le temps, donc je vous invite à accepter cette motion urgente pour inciter le Conseil administratif à aller au plus vite, à se mettre au pas de tous les acteurs, à s'insérer à l'agenda des communes qui rénovent et à nous assurer que ce programme est en route. Agissons. Merci.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Pour rassurer M. Sormanni, nous parlons ici d'un programme qui propose de concentrer au même endroit toutes les informations nécessaires à la rénovation d'un bâtiment et un accompagnement personnalisé qui permette de convaincre les propriétaires. (*Brouhaha.*) M. Sormanni n'écoute pas... Il a été confirmé que, dès lors qu'on regroupe les démarches qui peuvent sembler fastidieuses au départ, elles sont facilitées, bien reçues et les propriétaires ouvrent à ce moment-là un dossier.

Il serait judicieux par exemple que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en bénéficie, car cela serait un excellent exemple et un moteur pour d'autres propriétaires. Je répète que le regroupement des informations et l'accompagnement des propriétaires sont impératifs si on veut lancer un mouvement de fond, et ce programme le permet. Nous ne pouvons donc que plaider pour que la Ville de Genève rejoigne les nombreuses communes qui ont déjà répliqué ce projet. Nous accepterons cette motion urgente avec enthousiasme et vous invitons à faire de même.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre a étudié cette motion avec grand intérêt tant il est vrai qu'à Genève la rénovation des bâtiments est un grand souci, surtout à cause de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation qui a comme conséquence que les maisons sont beaucoup moins bien entretenues à Genève que dans les autres cantons suisses.

J'aimerais juste encore faire une parenthèse au sujet de l'urgence climatique qui motive aussi cette motion. L'Union démocratique du centre a refusé cette urgence climatique. Elle n'existe pas, voilà. (*Exclamations.*) Quand il y a urgence, on commence à courir et on devient essoufflé; c'est à ce moment-là qu'il y a besoin d'une halte, voilà.

Revenons à la motion M-1572... M. Aumeunier a été entendu par la commission. Il a mis l'accent sur le fait que les politiciens passaient, selon lui, à côté de la transition énergétique. Mais pourquoi? Parce que, M. Sormanni l'a déjà mentionné, il y a un besoin énorme de financement pour cette transition énergétique. Il faut surtout isoler la périphérie des immeubles, et c'est très coûteux. Or, il n'est pas possible de chauffer un immeuble rénové uniquement avec de l'énergie renouvelable. Il faut toujours de l'énergie fossile. M. Aumeunier a également mentionné avoir connaissance d'une expérience négative à Lancy où un bâtiment n'a pas pu être assaini énergétiquement.

Néanmoins il trouvait que la motion ne nuit pas en tout cas, même s'il y a des approches plus efficaces. Il faut savoir que les bâtiments de la Ville de Genève ne sont souvent pas très bien isolés, par exemple le Palais Eynard qui n'a pas de doubles vitrages.

L'Union démocratique du centre, comme M. Aumeunier, ne s'opposera pas à cette motion. Peut-être qu'elle va aider un peu. Nous l'accepterons sans être enthousiastes.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Timothy Fontolliet.

M. Timothée Fontolliet (S). Merci, Madame la présidente. C'est Timothée... Je me lève cette fois... Des choses intéressantes ont quand même été dites, donc je pense que c'est important de se lever pour y répondre.

J'aimerais déjà préciser que l'entretien et l'assainissement des immeubles sont des priorités, c'est certain. Nous en sommes convaincus. On le rappelle encore, le bâti, c'est 30% de l'empreinte carbone. Moins de 1% du domaine bâti fait l'objet de rénovations de structures, je l'ai dit tout à l'heure quand j'ai

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

présenté le rapport. On est donc loin de chiffres impressionnants. Il ne faut cependant pas oublier que ce programme peut multiplier ce taux de rénovation par sept, voire par dix. Il me semble donc, je le dis pour les quelques personnes dans cette assemblée qui doutent de la chose, qu'il suffit d'aller voir les rapports des communes qui ont eu le courage de tester ces programmes avant nous.

On notera, Mesdames et Messieurs, que les propriétaires – c'est important, nous pensons à eux aussi puisqu'ils font partie de la démarche – lui ont donné une note de 8,3 sur 10. Ils sont donc satisfaits et même plus que satisfaits de l'ensemble de cette démarche.

Notre Conseil administratif l'a bien compris et, cela a été expliqué lors des auditions, il met déjà en œuvre une stratégie allant dans le sens de cette motion. En acceptant de la lui renvoyer, nous appuyons son action et nous montrons que le Conseil municipal souhaite favoriser les rénovations allant dans le sens de la transition énergétique, d'une part pour son patrimoine, d'autre part pour favoriser la démarche auprès des privés qui représentent bien évidemment une part conséquente du parc immobilier genevois.

Pour répondre au Mouvement citoyens genevois qui nous accuse de ne pas nous soucier des locataires, ça tombe bien, nous sommes en train de faire signer une initiative de l'Asloca «Pour une rénovation écologique protégeant les locataires». Ça tombe super bien. Nous nous réjouissons donc que le Mouvement citoyens genevois fasse signer cette initiative sur ses stands.

Et puis, j'ai cru entendre encore l'Union démocratique du centre nier le réchauffement climatique. Visiblement le rapport du GIEC n'est pas arrivé jusqu'à l'Union démocratique du centre... (*Rires.*) Quelques infos là-dessus... C'est quand même un consortium de plusieurs centaines d'experts mondiaux du domaine qui ont un avis assez unanime à ce niveau-là. Ils ont d'ailleurs pondu un document qui fait plusieurs centaines de pages. C'est beaucoup à lire mais il est possible de trouver des résumés très pertinents de quelques pages. Je vous invite à les lire, peut-être que vous reviendrez sur vos propos. En tout cas personnellement, ils me choquent de manière assez importante.

Le Parti socialiste votera bien évidemment en faveur du renvoi de cette motion, vous l'aurez bien compris. Nous vous invitons à faire de même.

M. Maxime Provini (PLR). Sans surprise évidemment... Le Parti libéral-radical n'est pas climatosceptique, loin de là. Alors vous imprimerez une bonne fois pour toutes, Monsieur Gomez, et j'espère que vous transmettez, Madame la présidente. Donc je vous prie, par respect pour notre parti, de ne plus employer ce terme en association avec le mot «Parti libéral-radical». Merci.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

L'assainissement des bâtiments, vous m'entendez systématiquement en parler dans ce plénum...

Une voix. Depuis dix ans.

M. Maxime Provini. Mais même plus! Quinze ans, vingt ans! Nous sommes pour l'assainissement des bâtiments. Nous sommes évidemment pour cette proposition. Nous allons la soutenir. Elle va dans le bon sens, il faut inciter les propriétaires privés à accélérer l'assainissement des bâtiments. C'est un moyen conséquent qui permettra d'accélérer la transition énergétique. Les auditions que nous avons eues l'ont montré, ce programme a fait ses preuves. Il nous a convaincus en commission et nous sommes sûrs qu'il fera également ses preuves en Ville de Genève. Donc nous le soutiendrons, nous le voterons. Je vous remercie.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Moi je vais tous vous mettre d'accord... (*Rires.*)

Une voix. Le contraire nous aurait surpris...

M. Daniel Dany Pastore. N'est-ce pas? Je m'attendais à des réflexions négatives, il n'y en a eu qu'une, c'est déjà pas mal.

On a rénové les bâtiments de la rue Rousseau, de la rue des Etuves et de la rue De-Grenus à l'époque de M. Rémy Pagani. Je vous conseille d'ailleurs d'aller les regarder de près, car vous verrez qu'ils ont réussi à garder les vitrages d'époque mais en les doublant. Ils en ont profité pour bien aménager au niveau de l'isolation. C'étaient évidemment des bâtiments de la Ville, on est bien d'accord, mais la proposition existe déjà depuis ce moment-là. Ça fait quelques années, Mesdames et Messieurs.

Alors, il est clair qu'aujourd'hui les propriétaires sont frileux, eux – excusez-moi pour le jeu de mots. Ils sont bien chauffés parce qu'ils ont les moyens. Alors profitons justement de la hausse du carburant pour appuyer le fait qu'il est peut-être temps, s'ils veulent économiser, de faire un investissement. Mais surtout pas de le reporter sur le loyer! Il n'y a pas de raison! Les propriétaires vont gagner de l'argent en abandonnant le fuel, alors pourquoi augmenter les loyers? (*Remarque.*)

Le locataire va peut-être supporter une légère hausse mais pourquoi ne pas faire une loi vraiment bien appuyée pour que les choses aillent dans le bon sens.

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

Je sais, on n'est qu'au Conseil municipal, on n'est pas au Grand Conseil, mais comme ici vous avez pris, la gauche et les Verts, l'habitude de donner l'exemple au monde entier, eh bien, restons encore sur notre Genève et canton et incitons à aller dans ce sens-là. Il y a effectivement beaucoup de bâtiments vétustes aujourd'hui qui ont besoin d'être retapés, isolés, d'être munis de doubles vitrages et d'un vrai chauffage, pas d'un chauffage à carburant fossile. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. S'il y avait encore des gens hésitants, je pense qu'on peut tous voter vert. Oups, excusez-moi... (*Rires.*)

M^{me} Anne Carron (LC). Le Parti démocrate-chrétien n'a pas attendu les conseils du Mouvement citoyens genevois pour voter «vert». Nous rejoignons en effet les préoccupations des auteurs de cette motion, qui est d'ailleurs déjà en cours de réalisation. Pour le Centre, le réchauffement climatique relève bel et bien de l'urgence et il faut vraiment agir.

Cela a été rappelé par le rapporteur, au cours du travail en commission qui a été très fouillé, on nous a confirmé que les programmes lancés par les communes d'Onex et de Lancy connaissent un joli succès. Dès lors, pourquoi ne pas offrir aussi ce type d'accompagnement aux propriétaires privés en Ville de Genève? Cela étant, le Centre sera extrêmement attentif à la question que soulevait M. Sormanni sur les loyers, qui est effectivement une préoccupation, d'une part, mais à ce que ce nouveau dispositif, d'autre part, ne fasse pas l'objet de nombreux nouveaux postes pour fonctionner, ce que nous avons déjà vécu par le passé. Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous remercie évidemment de voter cette motion. Tout a été dit à peu près. J'ajouterai que cette mesure, le rapporteur l'a relevé, est déjà prévue dans la stratégie climat du Conseil administratif. C'est plus précisément dans l'objectif 8 la mesure 21. C'est aussi un premier axe du plan climat cantonal. Genève accuse en effet un certain retard en matière de rénovation des bâtiments, puisqu'elle a un des taux de rénovation les plus bas de Suisse. Donc, comme vous le relevez très justement les uns et les autres, il est temps d'agir et d'utiliser tous les moyens qui sont à notre disposition, par exemple les mesures qui ont été éprouvées par d'autres communes et qu'il s'agit d'appliquer également en Ville de Genève.

Comme je vous le disais, Genève rénove est une mesure du plan climat que le Conseil administratif espère mettre en œuvre en 2023, 2024. Pour l'instant, sa mise en œuvre est en cours de préparation car cela nécessite quand même un petit peu de travail au préalable. La mesure s'inspirera largement de ce qui a été fait

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

à titre de pilote sur les communes de Lancy et d'Onex et, comme vous le savez, c'est un programme qui est aussi piloté par les SIG.

Il est vrai que Lancy et Onex ont un peu d'avance parce qu'elles ont déjà élaboré leur plan directeur communal et leur plan directeur communal de l'énergie; elles ont ainsi pu fixer des objectifs. Vous vous en souvenez très certainement les uns et les autres puisque vous avez voté les crédits nécessaires tout récemment, le plan directeur communal de la Ville de Genève (PDCom) est en cours de révision. Nous commençons donc maintenant la révision du PDCom. Cette mesure est inscrite dans le plan climat et il faudra encore quelques mois pour initier Genève rénove, mais le travail préparatoire est en cours. Cette motion vise donc à appuyer ce que le Conseil administratif a déjà mis en œuvre et sera de nature à accélérer les processus – nous nous y engageons. Je vous remercie de votre attention et de voter cette motion.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (56 oui). (*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre sur pied un programme inspiré par Onex rénove poursuivant le même objectif;
- présenter au Conseil municipal le programme Genève rénove dans les meilleurs délais dans le but de pouvoir atteindre les objectifs climat pour 2030.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Résolution du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Olivia Bessat-Gardet, Oriana Brücker, Pierre-Yves Bosshard et Théo Keel: «Pour un congé parental en Ville de Genève» (R-291)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

En matière de politique familiale, la Ville de Genève a été pionnière en étant une des premières communes à offrir à ses employés hommes un congé de quatre semaines lors de la naissance d'un enfant.

Au niveau national, le peuple suisse n'a pas été assez courageux pour se doter d'un congé paternité digne de ce nom. Le Parti socialiste vaudois lance une initiative cantonale pour un congé parental.

Reconnaissant la place primordiale des deux parents dans la première année de vie de l'enfant, le Conseil municipal de la Ville de Genève soutient l'introduction d'un congé parental de 38 semaines à partager entre les deux parents. Chacun des deux parents doit obligatoirement prendre un minimum de 16 semaines. L'adoption donne le droit au même congé.

Cette démarche aurait également un impact sur le taux de couverture des besoins en accueil préscolaire sur le territoire de la commune. En effet, une partie des places actuelles dévolues aux enfants de 0 à 1 an pourra être repourvue en faveur des groupes d'âge suivants et ainsi augmenter les places pour les plus grands.

Considérant:

- la place de la famille et de l'éducation dans notre société;
- la juste place à donner aux enfants dans notre société;
- l'évolution des us et coutumes en matière de parentalité;
- le besoin du nouveau-né de créer un lien avec ses deux parents;
- la réalité de ce que signifie devenir parent;
- la nécessité de pouvoir donner le temps à chaque parent de trouver et prendre sa place au sein de sa famille;
- la volonté d'assurer l'égalité des chances dès la naissance,

le Conseil municipal soutient l'introduction d'un congé parental de 38 semaines.

—***—

¹ *Mémorial* 179^e année: Annonce, N° 38, p. 5821. *Mémorial* 180^e année: Motion d'ordonnancement, N° 2, p. 38.

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

Préconsultation

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Peu importe la couleur politique des membres de ce plénum, vous conviendrez toutes et tous que la thématique des familles nous unit. A ce titre, au nom du Parti socialiste, je vous sou mets cette résolution ce soir sur la création d'un congé parental pour les employés de la Ville de Genève. L'importance de remonter ce texte dans l'ordre du jour et de le traiter en urgence est liée à l'actualité cantonale. Cela étant, comme je le disais hier soir en présentation, la Ville de Genève a été pionnière sur les questions d'égalité et d'avancée sociale.

En mettant en place un congé parental de trente-huit semaines, nous nous préoccu pons du deuxième parent. Être deux, lorsqu'on devient une famille, ne sert en effet pas uniquement à soutenir l'autre dans les tâches du foyer mais bien à prendre sa pleine place auprès de son enfant. La construction du lien affectif prend du temps et, au rythme auquel vit notre société, il est bon de conscientiser et de prendre ce temps, quelle que soit la composition de la famille. Cette résolution englobe également l'adoption. Les femmes qui ont donné naissance garderaient leur droit de vingt semaines et le reste serait à partager entre les deux parents.

Cette avancée pourrait avoir un impact positif sur le taux de couverture des besoins en accueil préscolaire de notre commune. En effet, une partie des places actuelles dévolues à la tranche 0-1 an pourraient être repourvues en faveur des groupes d'âge qui suivent et ainsi augmenter les places d'accueil pour les plus grands.

Considérant donc la place de la famille et de l'éducation dans notre société, l'évolution des us et coutumes en matière de parentalité, la juste place à rendre aux enfants dans notre société, le besoin du nouveau-né de créer un lien avec ses deux parents, la réalité de ce que signifie devenir parent, la nécessité de pouvoir donner le temps à chaque parent de trouver et de prendre sa place au sein de sa famille, la volonté d'assurer l'égalité des chances dès la naissance, le Parti socialiste vous demande ce soir de voter cette résolution sur le siège. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 40 oui contre 26 non.

La présidente. L'entrée en matière est acceptée. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent... La parole n'étant pas... Ah si... (*Rires.*) Monsieur Daniel Sormanni, à vous la parole. Excusez-moi.

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

Une voix. Il veut battre le record de pole position...

M. Daniel Sormanni (MCG). Quand même, on ne va pas voter ça sans avoir un débat, ou bien? Vous voulez rire, ou bien? Sur le fond on peut comprendre la démarche, mais j'ai un peu de peine à comprendre la manière de le faire. Vous savez très bien que les prestations du personnel de la Ville de Genève ne se discutent pas ici... Elles se discutent ici à la fin mais une fois qu'un accord est intervenu entre le patron et le personnel via ses organisations. Et les patrons, c'est le Conseil administratif.

Or, là, vous nous demandez que, demain, il y ait un congé parental de trente-huit semaines. Mais ce n'est pas sérieux! C'est presque une année! Je pense que ça demande au minimum une discussion, qu'il y ait des négociations, que quelque chose se mette en place, que ça se discute entre les partenaires sociaux. Ce n'est pas au Conseil municipal qu'on va décider ça, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

C'est comme tout à l'heure, vous voulez enfoncer des portes ouvertes pour montrer que vous lavez plus blanc qu'Omo... Omo lave plus blanc que blanc, c'est une nouvelle couleur, ça vient de sortir... C'est ce que disait Coluche. Vous êtes les champions du monde pour ça. Mais, en réalité, quand on vous a proposé de véritables avancées sociales comme le fait d'augmenter les salaires des agents municipaux, là, vous avez dit non! Là c'était concret, il fallait voter ici et on pouvait le faire parce que c'était de la compétence du Conseil municipal. Vous avez dit non à la proposition. Maintenant, ici, on est dans le bleu, on invente, on ne sait même pas combien ça coûte.

Ça va coûter très cher, trente-huit semaines, imaginez-vous! Alors on vote des résolutions, des motions, tout ça ne vous coûte pas un rond et vous pensez qu'électoralement ça va être bon. Mais vous rêvez, vous êtes à côté de vos pompes! Je pense que ce n'est pas logique de fonctionner comme ça. Mais enfin, ça va avec le reste de cette législature... Il n'y a pas de dialogue, il n'y a qu'un diktat, une dictature de l'Alternative. Nous voterons non, non et trois fois non.

M. Didier Lyon (UDC). Le projet de délibération PRD-239 «Dans l'attente d'un véritable congé parental: améliorons le congé paternité en Ville» est actuellement en traitement à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Donc pourquoi nous soumettre cette résolution en urgence? L'Union démocratique du centre ne voit pas l'intérêt de voter en faveur de la résolution R-291.

L'augmentation de la durée du congé parental est une grande idée de la gauche qui engendrera notamment une hausse des coûts. Les partisans du congé paternité

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

ont tenté de nous faire croire que la Suisse se trouvait à la fin du classement en ce qui concerne la politique familiale. Or, aucun groupe de la population ne bénéficie d'autant de prestations publiques que les familles. Parmi ces avantages, citons une prime d'assurance maladie réduite, des crèches d'enfants subventionnées, des systèmes scolaires gratuits, des allocations familiales pour les enfants, des déductions fiscales générales pour les enfants, une déduction des frais de garde pour les enfants, un congé maternité.

Une dernière remarque importante, la pandémie de Covid-19 a provoqué une grave crise économique durant laquelle tous les jours des salariés ont perdu leur emploi. Nous nous devons de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les places de travail. Il est important de ne pas donner un mauvais exemple aux travailleurs du privé, et ce serait le cas si on acceptait cette résolution. Les employés de la Ville de Genève ont beaucoup d'avantages salariaux par rapport aux travailleurs du privé. Il faut savoir se montrer humble en cette période de crise économique. L'Union démocratique du centre vous invite à refuser cette résolution inutile.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, Ensemble à gauche défend le principe que la Ville de Genève, en tant qu'employeur, peut et doit adopter une politique exemplaire concernant les 4000 personnes qui travaillent pour elle. En matière de politique de l'emploi, il ne s'agit pas de luxe mais d'être précurseur et d'ouvrir la voie, d'une part pour assurer un très bon accueil aux enfants à venir, d'autre part pour prévenir les inégalités et les discriminations qui continuent à exister entre les femmes et les hommes.

La Suisse a toujours été en retard au niveau de sa politique familiale. Rappelons qu'on a mis quasiment cinquante ans pour mettre en place un congé maternité et que les deux semaines pour les pères – deux semaines – n'ont enfin été introduites qu'après de nombreuses tentatives qui n'avaient pas marché. C'étaient les signatures les plus faciles à récolter: plus de 80% des personnes avaient voté favorablement à Genève. On le sait, depuis la votation fédérale, qui a aussi ouvert le champ pour développer d'autres types d'approches, différents projets existent. L'initiative cantonale actuellement à l'étude à Genève a pour origine une initiative du Parti socialiste dans le canton de Vaud.

Ensemble à gauche est convaincu qu'il faut aller plus loin. Pourquoi est-ce si important? Il y a d'abord la question autour de l'enfant. La création du lien au début de la vie est essentielle. Pour l'enfant, pour les mères comme pour les pères, pouvoir passer du temps ensemble est vraiment une excellente base pour la suite.

Les études montrent également que l'inégalité entre femmes et hommes devient plus importante au moment de l'arrivée d'un enfant, et encore plus au

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

moment de la naissance d'un deuxième enfant. Or, ce sont encore aujourd'hui principalement les femmes qui réduisent leur temps de travail. Cela signifie une baisse de salaire et aussi, plus tard, des rentes de deuxième pilier. Par ailleurs, une étude récente de Travail.Suisse montre que 10% des femmes se font licencier au moment de leur retour au travail à la suite de la naissance de leur enfant. Un meilleur partage entre femmes et hommes permettrait donc de ne pas pénaliser les femmes dans cette situation parce que femmes et hommes se trouveraient dans une même situation. Il faudrait bien sûr appliquer également cette proposition aux familles arc-en-ciel et lors d'adoptions. Pour Ensemble à gauche, il faut évidemment aussi, comme pour toute proposition de ce type, qu'elle soit négociée et élaborée entre le Conseil administratif et les partenaires sociaux. Mais c'est important que le Conseil municipal puisse donner un signe pour aller dans cette direction. Pour cette raison, nous voterons cette résolution avec grande conviction. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc von Arx (LC). Après ce que je viens d'entendre de M^{me} Brigitte Studer – vous transmettez, Madame la présidente –, je suis et nous sommes totalement d'accord avec tous vos propos concernant cette situation, Madame.

En revanche, s'agissant d'une résolution qui est présentée ce soir en urgence pour montrer que seule la Ville de Genève, en tant que ville exemplaire, soutient ce projet, je crois que là, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on doit quand même en discuter avant par rapport aux coûts que ça va engendrer, aux priorités de chacun de nos conseillers et conseillères administratives. Je vous rappelle qu'une municipalisation est en cours de route, qu'on a voté le développement des centres sportifs et tout ce qui est Agenda 21 avec l'urgence climatique... Et là vous êtes en train de nous proposer un congé de trente-huit semaines seulement pour la Ville de Genève.

Sachez que le Parti démocrate-chrétien de l'époque était depuis 2007 un fervent défenseur de cette cause. Nous le sommes toujours. En revanche, là vous nous présentez quelque chose sous la forme d'une résolution sur laquelle on devrait décider immédiatement sur le siège sans renvoi en commission. Ça, c'est pour nous inadmissible. Nous devons absolument y réfléchir, voir l'effort que ça représente.

On ne doit pas faire des fonctionnaires de la Ville de Genève des catégories privilégiées qui auraient tous les avantages et en particulier celui-là, que nous défendions idéalement pour tout le monde mais pas seulement pour une catégorie de gens. Vous voulez faire ça uniquement en Ville de Genève sous le prétexte d'être une ville exemplaire. Mesdames et Messieurs, je trouve que vous êtes arrogants par rapport aux autres citoyens et citoyennes qui travaillent dans le privé.

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

Une voix. Bravo!

M. Jean-Luc von Arx. Je vous remercie beaucoup. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il faut bien se rendre compte que cette demande de congé parental de trente-huit semaines ne concernera en effet que les fonctionnaires en Ville de Genève. Pour rappel, ces derniers sont déjà les champions au niveau du congé qui est accordé. Au niveau fédéral on a quatorze semaines et en Ville on en a vingt, plus quatre semaines pour le père, ce qui n'est pas prévu au niveau fédéral où il n'y a pas de congé parental à partager. Donc il faut bien vous rendre compte que ce que la Ville de Genève octroie déjà à ses fonctionnaires, c'est beaucoup plus que ce que l'on trouve ailleurs.

Quand on voit les considérants de cette résolution, c'est vrai, c'est chou. J'aurais envie de dire que c'est mignon, que c'est chou. C'est vrai que la place de la famille et de l'éducation est importante dans notre société. La juste place à donner aux enfants, le besoin du nouveau-né, tout ça, c'est mignon.

Ensuite, on parle dans cette résolution de l'impact sur le taux de couverture des besoins en accueil préscolaire en disant que, si on octroie trente-huit semaines – et je vous rappelle que ça fait presque neuf mois –, des places dévolues aux enfants entre 0 et 1 an pourraient être libérées. Ça donnerait donc plus de places en faveur des groupes d'âge qui suivent. C'est bien, mais enfin, on ne voit ça que par la petite lorgnette...

On a l'impression que cette résolution ne regarde ni la mise en application ni les effets économiques. On a l'impression que vous êtes totalement déconnectés. Vous vous penchez au bord du couffin du bébé, vous êtes émus, mais vous ne prenez pas en compte les impacts que cette résolution aura, d'abord dans sa mise en application.

Le père et la mère... oh, pardon, je ne dois plus dire le père et la mère, je dois dire le parent 1 et le parent 2... (*Rires.*) Eh bien, ils ne sont pas forcément tous les deux fonctionnaires de la Ville de Genève! Ils peuvent être affiliés à des caisses de compensation différentes; ils peuvent même ne pas habiter à la même adresse. Donc comment allez-vous appliquer cette résolution si l'un des parents n'est pas affilié à la même caisse de compensation? On mesure ici les difficultés d'application que la Ville de Genève aurait avec cette résolution.

Je le redis, les signataires sont complètement déconnectés du monde économique. On voit par le petit bout de la lorgnette le bébé tout mignon dans son couffin qui a besoin d'être entouré. On dit qu'on améliore peut-être en effet les chances, et qu'est-ce qu'on dit encore? On parle de la réalité de ce que signifie

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

devenir parent, de la nécessité de pouvoir donner le temps à chaque parent de trouver et de prendre sa place au sein de la famille. Nous ne sommes pas contre, mais quelle serait l'augmentation de la cotisation paritaire? Quels seraient les frais de remplacement des employés?

Si un employé manque neuf mois dans une entreprise, vous croyez qu'un patron peut dire que ce dernier compte pour beurre et que dans le fond il n'en a pas vraiment besoin? Non, pour que son entreprise tourne, il faudra qu'il embauche un remplaçant; il faudra peut-être même qu'il lui donne une formation. Donc qu'est-ce que ça va coûter comme charge à nos petites et moyennes entreprises?

Je crois que vous devriez un tout petit peu réfléchir avant d'avoir des idées utopiques. On peut dire que c'est magnifique, c'est bien... Qui est contre le fait d'assurer l'égalité des chances dès la naissance? Qui est contre le besoin du nouveau-né de créer un lien? Qui ne veut pas donner une juste place aux enfants dans notre société? Nous sommes tous pour. Mais ensuite, ce que vous préconisez aura un impact qui ne sera pas possible. De grandes entreprises bancaires qui sont en train de quitter la ville de Genève... On a des frais pour développer le sport, pour développer beaucoup de choses. On ouvre également de nouvelles places en crèche... Vous croyez qu'on a des fonds infinis qui nous permettent de payer, payer et payer?

J'aimerais quand même vous dire que, le 15 mai de cette année, il y a quinze jours, trois semaines, ce n'est pas très ancien, il y a eu une votation à Zurich pour demander un congé parental de dix-huit semaines. Nous avons vingt semaines à Genève aujourd'hui, ils ont demandé dix-huit semaines à Zurich. Eh bien, ça a été repoussé par 64,7% de non.

M. Daniel Sormanni. De gauche!

Mme Michèle Roulet. Eh bien voilà, à Zurich ils ont refusé dix-huit semaines. Je vous rappelle que le droit fédéral prévoit quatorze semaines et que nous avons déjà vingt semaines en Ville de Genève. Il vous faut faire très attention avec l'effet feed-back parce qu'à force de donner des privilèges aux fonctionnaires de la Ville de Genève, qui a déjà accordé, je vous le rappelle, quatre semaines de congé pour la paternité ou le parent 2, un treizième salaire, cinq jours de formation continue et six semaines de vacances, vous allez prêter l'image que la population aura des fonctionnaires et vous risquez de leur causer de graves préjudices. En Ville de Genève, ils travaillent bien mais à force d'en faire une caste de privilégiés, vous risquez de leur porter tort. C'est la raison pour laquelle, si nous ne sommes pas contre un congé parental qui existe déjà largement en Ville de Genève, le Parti libéral-radical dira non à cette résolution. (*Applaudissements.*)

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Pour répondre à ma préopinante, l'Alternative, donc les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche sont bien connectés au monde économique (*exclamations*) et je vais l'expliquer dans mes arguments. Je rappelle aussi que le congé parental n'existe pas en Ville de Genève. Depuis des années, les Vertes et les Verts militent pour l'instauration au niveau fédéral d'un congé parental de longue durée à partager équitablement entre les deux parents, quel que soit le type de famille.

Pour nous, il est en effet primordial que chaque parent puisse passer du temps auprès du nouveau-né et partager les tâches éducatives tout en étant moins fatigué. Cela renforcerait les liens au sein de la famille ainsi que l'égalité au sein du couple et cela permettrait aussi aux parents d'être plus efficaces et/ou plus productifs au travail. Un véritable congé parental est donc essentiel pour aider les familles dans la conciliation des temps privé et professionnel.

Les débats réguliers de notre plénum dédiés à la gouvernance de la petite enfance pointent de manière récurrente le manque de places de crèche et le besoin de soulager les parents dans la recherche d'une place en proposant des solutions de garde qui soient acceptables pour toutes et tous et financièrement viables. Il va donc de soi qu'il est primordial de renforcer la garde par les parents parce que c'est la solution la moins coûteuse. Elle a l'avantage de coûter peu à la collectivité et de diminuer le besoin en places de crèche pour les tout-petits. Par là même, contrairement à ce qu'a énoncé l'Union démocratique du centre, cette solution présente l'avantage de faire baisser les charges liées notamment au personnel grâce à une plus faible durée des besoins d'encadrement pour les bébés et à une moindre nécessité d'avoir de nouvelles infrastructures de la petite enfance. Des places de crèche seront ainsi dégagées pour les plus grands, cela soulagerait de nombreuses familles.

La mise en œuvre d'un congé parental est importante pour une réelle politique de l'enfance qui soit soucieuse de l'intérêt de l'enfant ainsi que pour le soutien des parents qui en ont besoin dans l'exercice de leur rôle parental. Puis-je d'ailleurs me permettre de rappeler qu'une résolution formule une intention et non une obligation qui serait faite au Conseil administratif? De ce fait, une résolution n'indique pas comment sera appliquée cette intention, ce signal. En acceptant cette résolution les Vertes et les Verts démontrent l'importance de donner un signal fort pour une politique de l'enfance ambitieuse tant au niveau communal, cantonal que fédéral. Merci.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau et les chefs de groupe... Non, les membres du bureau, pardon, tout seuls comme des grands, ont décidé de clore la liste. Donc il reste M. Miserez, M. Sormanni, M^{me} Kraft-Babel, M. Pastore, M^{me} Chaker Mangeat et M. Gomez. Monsieur Alain Miserez...

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

M. Alain Miserez (LC). Merci beaucoup de m'avoir donné la parole, Madame la présidente. La résolution R-291 est une résolution extrêmement intéressante, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Elle est intéressante à bien des titres. Tout d'abord elle met en exergue la problématique principale, qui est fortement philosophique, et qui je pense est nécessaire pour notre génération pour la suite et notre futur – je parle de celle que je représente.

Nous évoluons actuellement dans des considérations qui sont surannées, la résolution les a citées dans ses considérants. Comme beaucoup de mes préopinants l'ont souligné aussi, nous avons une problématique au niveau des crèches, au niveau de la gestion de la famille, au niveau de ce qu'est un enfant, de la responsabilité de chacun et de comment ça se passe.

Au niveau des crèches, je trouve que ce projet de résolution est très fort, car il met en avant plusieurs points, tout d'abord la place de la famille et de l'éducation dans notre société, le besoin d'un nouveau-né de créer un lien avec ses deux parents, l'évolution des us et coutumes et la nécessité par exemple de donner le temps à chaque parent pour trouver et prendre sa place au sein de sa famille.

Je trouve néanmoins intéressant que certains de mes préopinants mettent en avant la problématique selon laquelle c'est l'Etat qui doit trouver une solution pour ces enfants. C'est n'est pas le cas, Mesdames et Messieurs. La responsabilité de chacun, quand on décide de faire un enfant, est de trouver un moment pour s'en occuper. Qu'on soit le parent 1 mère ou le parent 2 père, on doit trouver une solution. Et c'est pourquoi je trouve extrêmement intéressant, parce que c'est juste, ce que souligne aussi une partie de mes préopinants, à savoir que si en effet du temps est libéré pour les parents et que l'Etat les aide et les soutient, il y aura des places libérées en crèches. C'est ça qui est intéressant car, quand on fait un enfant, on doit avoir la responsabilité de s'en occuper. On ne doit pas estimer que, durant les cinq jours de la semaine, c'est à l'Etat de devoir s'en occuper dans les crèches. En même temps, on doit aussi pouvoir avoir un soutien de l'Etat et ainsi de trouver le juste milieu, comme c'est, je pense, la volonté de beaucoup des personnes dans ce plénum. C'est la volonté du groupe que je représente, le Centre.

La problématique – on l'a déjà souligné – c'est que c'est extrêmement compliqué de valider certains types de travaux par rapport à d'autres au niveau de la commune. Le Centre validera le renvoi en commission de ce projet de résolution mais pas le vote sur le siège car il est fondamental en effet de pouvoir en discuter et d'approfondir ce projet. Sous de nombreux aspects, cela lance la discussion sur une vraie problématique sociétale que nous devons prendre en main avant qu'il ne soit trop tard. Sur de nombreux points, des projets de résolution comme celui-ci permettent d'avancer le dialogue d'un côté ou de l'autre. Merci beaucoup.

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je n'ai pas compris à quelle commission vous vouliez le renvoyer?

M. Alain Miserez. Je le renvoie à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

La présidente. A la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse...

Des voix. Mais non, aux finances!

La présidente. C'est votre choix. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous transmettez à M. Miserez que j'approuve une grande partie de ses propos, qui relèvent du bon sens. La seule chose, c'est que je ne pense pas, en tout cas moi, que ça diminuera la fréquentation des crèches. Ça ne libérera probablement aucune place car je peux vous dire que nombre de parents qui sont au chômage, malheureusement pour eux, laissent leurs enfants en crèche, notamment pour des raisons de socialisation. Cette question reste ouverte, j'attends de voir.

Mais non, je ne crois pas deux francs – vous transmettez, Madame la présidente, à M^{me} Corpataux – que les Verts se préoccupent de l'économie et des entreprises. Ils ne sont pas du tout en phase! Ceux qui prônent depuis des années la croissance zéro et donc le chômage viennent nous dire aujourd'hui qu'ils se préoccupent des entreprises... Eh bien, gérez des entreprises et après on en causera. Je crois que vous en êtes très loin.

Il ne faut pas oublier que le statut du personnel de la Ville de Genève est le meilleur qui existe dans le monde. Dans le monde! Peut-être même sur la Lune et sur Mars! Donc OK, on peut toujours faire plus... Il y a quelques années étaient d'ailleurs parus en France toute une série de livres comme *Toujours plus!* Vous savez, c'est toujours ceux qui ont plus qui demandent encore plus et qui obtiennent souvent encore plus. Et puis les autres, ils restent toujours en arrière. Ils n'y arrivent parce qu'ils n'ont rien et que ceux qui n'ont rien n'obtiennent rien. C'est comme les sans-abris... Ça fait vingt ans qu'on les met dans les sous-sols et ça fait vingt ans qu'on demande qu'ils aient des locaux en surface. Toujours rien. Toujours rien! C'est comme tout à l'heure pour les bâtiments... L'Alternative est au pouvoir depuis trente ans en Ville de Genève. Ils n'ont jamais entrepris de rénover les bâtiments. Pas vraiment, c'est le moins qu'on puisse dire... Ni de

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

poser les doubles vitrages alors que la loi nous y oblige depuis 1988. Et c'est la même chose ici: il faut tout faire demain parce que ça n'a pas été fait avant. Mais qui était au pouvoir avant? C'était vous! C'est vous qui êtes au pouvoir depuis trente ans.

Donc je ne crois pas du tout que tout ça doit être voté sur le siège. C'est quoi, le coût? Vous avez évalué le coût, vous avez une idée de combien ça coûte? Non. Est-ce que des négociations avec le personnel et leurs organisations ont été entamées? Non. Est-ce que vous pensez qu'elles vont aboutir? Non. Est-ce que vous vous rappelez que des discussions sont en cours avec le personnel pour les métiers pénibles? Vous pourrez demander à M. Gomez, c'est lui-même qui nous l'a dit à plusieurs reprises en commission; ça fait une dizaine d'années qu'ils négocient et qu'elles n'ont pas encore abouti. J'incite d'ailleurs le Conseil administratif à dire stop à un moment donné. On arrête et on avance parce qu'on peut encore négocier pendant dix ans. Donc moi je ne crois pas du tout à tout ça.

Et puis alors, à la fin de la course, on arrive à quoi? Ce sera comme pour le budget 2022 qu'on nous a présenté à l'automne 2021, vous vous souvenez? C'était un budget dans lequel il n'y avait même pas les annuités du personnel parce qu'il n'y avait pas les moyens. Donc vous voulez encore charger la barque? On arrivera à quoi? Vous voulez augmenter les impôts? Jamais! Je suis sûr que, vous, vous êtes pour, mais nous, nous serons contre et je pense que devant la population on nous suivra en cas de référendum.

Non, ce n'est pas sérieux, il faut renvoyer ça. Au mieux on peut accepter un renvoi en commission, mais voter ça sur le siège c'est irresponsable. Ça montre bien que vous ne savez pas compter et que vous n'êtes pas capables de faire la part des choses. Je crois qu'il faut renvoyer ça en commission, et moi je proposais plutôt les finances parce que c'est un problème financier d'abord et philosophique ensuite. De la sorte, on pourra au moins savoir sur quoi on part, quelles seraient les incidences avec des personnes qui ne seraient plus là pendant neuf mois et qu'il faudrait remplacer. Ou alors c'est peut-être que le poste est inutile et qu'au bout de la course il s'agit d'un poste qu'on ne doit pas remplacer. Non, ce n'est pas sérieux. Renvoyons ça au moins dans une commission. Moi je propose les finances, mais enfin je peux me rallier à un renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse si c'est celle que vous souhaitez. Mais il faut au moins qu'on fasse le tour de la question et que les syndicats et le personnel soient consultés et donnent leur avis. Il faut le faire avec des bases solides philosophiques et financières. Merci.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'ai pris note que vous souhaitiez un renvoi à la commission des finances. Madame la conseillère municipale Florence Kraft-Babel, vous avez la parole.

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Merci, Madame la présidente. Il est triste qu'une préoccupation sur un sujet d'aussi grande importance que la manière dont on va accompagner un enfant dès sa naissance soit traitée de la plus mauvaise manière qui soit. Oui, sur le fond, mais bien sûr qu'il faut accompagner un enfant, le père et la mère, ou le parent 1 et le parent 2 comme vous le voulez. Il est absolument essentiel pour l'avenir de la société qu'un enfant soit accompagné et entouré dès sa naissance. Là n'est pas la question.

La question, c'est comment est-ce que vous pouvez traiter un sujet de cette envergure à notre niveau communal alors qu'il concerne au minimum le niveau cantonal, voire le niveau national puisque c'est une politique d'envergure nationale, une politique d'Etat au plus haut niveau que nous devons mettre en place si nous voulons vraiment assurer l'avenir affectif de nos enfants et le concilier avec l'avenir économique d'un Etat? Il est absolument sidérant de voir que des groupes arrivent à traiter le sujet au niveau communal, à l'imposer même puisque c'est du forcing que vous faites, et pratiquement du chantage. On est ce soir pratiquement dans une situation de chantage... On dirait tout d'un coup qu'une catégorie de la population engagée par chance en Ville de Genève – à moins qu'ils ne soient si malheureux qu'il faut leur donner tellement de privilèges pour supporter leur statut de fonctionnaire de la Ville de Genève – doit être la seule à bénéficier de ce qu'on doit, hélas, appeler un avantage dont aucune autre famille ne peut bénéficier.

C'est comme pour le climat... Mon collègue Maxime Provini l'a très bien dit, nous ne sommes pas climatosceptiques. Ma collègue Michèle Roulet l'a très bien dit aussi, nous ne sommes pas du tout familiaux-sceptiques. Nous sommes pour la famille, nous sommes pour le climat mais nous sommes absolument opposés à défendre une aussi bonne cause au niveau strictement municipal, au strict niveau des fonctionnaires. Nous demandons au minimum, afin de réveiller les consciences des uns et des autres et que vous fassiez parler de ce sujet, le renvoi dans une commission. Nous dirions en l'occurrence à la commission des finances car les conséquences financières aujourd'hui sont celles qui doivent a priori tous nous réveiller. Donc parlons de ce sujet, oui, renvoyons-le en commission, oui, mais ne forcez pas ce soir, par une forme de chantage, ce Conseil municipal à voter sur le siège une cause qui défend bien plus que nous, que vous, qui défend l'avenir pour nos enfants. Merci.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Daniel Dany Pastore...

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Mais pourquoi pas? Merci, Madame la présidente. Vous savez, la vraie solution n'est pas encore là, mais M^{me} Kraft-Babel a dit une chose qui est quand même assez dingue. Parce que social, à gauche toute,

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

à gauche en avant... et là vous parlez seulement pour les fonctionnaires qui ont déjà bien souvent en majorité des salaires supérieurs à ce qu'on trouve dans le privé. D'ailleurs, c'est un peu eux qui vous ont élus? Pourquoi? Parce qu'ils ont l'espoir que leur vie va s'arranger.

Alors, faisons un peu un come-back... Dans le temps, ça se passait comment? (*Rires.*) La maman, elle était à la maison! (*Exclamations.*) Elle gardait le bébé! (*Exclamations.*) Elle s'occupait de tout. Pourquoi? Pas parce que le mari n'avait pas un gros salaire! Non, non, ça pouvait être un ouvrier, un employé tout simple, un chauffeur de camion. Mais parce que les charges étaient acceptables.

C'est là que tout le malaise réside et c'est pour ça qu'on est là à bavasser durant ces séances plénières. Si on veut bien se regarder droit dans les yeux, c'est à cause de la vie chère. C'est un scandale. Et là, il n'y a pas une histoire de droite ou de gauche. On peut parler de la gauche caviar ou des droites capitalistes car je sais qu'au centre et à droite il y a des gens qui vivent modestement, qui vivent normalement et qu'à gauche il y a des fonctionnaires qui gagnent de bons salaires. Tant mieux pour eux, très bien. Mais pourquoi pas? Si tout le monde s'en sort, c'est merveilleux. On n'est pas là pour les critiquer ou faire une analyse.

Le fait est qu'aujourd'hui on a laissé les choses aller. On paie les loyers trop cher... Je vous pose une question à laquelle vous ne pouvez pas répondre, mais pourquoi est-ce qu'on paie le loyer d'une cuisine à Genève alors que dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, de Zurich, de Zoug ou de Saint-Gall on ne paie pas pour la cuisine? Ici, on a un 4-pièces à 2000 francs... Si on enlève la cuisine, pouf... le 4-pièces tombe à 1500 francs. Vous ne croyez pas que les ménages feraient youpi? Non mais réfléchissez un peu. Les assurances, vous avez laissé aller... D'ailleurs, je crois sauf erreur que c'est une dame de gauche qui a fait cette Lamal qui nous coûte et qui nous la fout mal, c'est le cas de le dire. Alors, vous savez, vous êtes bien gentils, certains que je connais en privé et que j'aime beaucoup, mais en politique, il y a de gros problèmes de raisonnement.

Vous n'êtes pas pragmatiques, vous n'êtes pas logiques, vous ne pensez pas aux choses qu'il aurait peut-être fallu faire. On a dit qu'une équipe qui gagne, on ne la change pas. A l'heure actuelle tout a été balancé et, comme certains orateurs l'ont dit tout à l'heure, eh bien, c'est le gouvernement de gauche qui a toujours tenu les rênes partout. (*Remarque.*) Mais bien sûr, cher ami qui est en face de moi et qui hoche la tête! Et si aujourd'hui on en est là, ce n'est pas à cause du capitalisme, c'est à cause de la guerre de la gauche contre le capitalisme, persuadée qu'elle est que c'est ça qui a tout fichu en l'air. Eh bien non, moi je ne le pense pas.

Le social, il faut en faire à bon escient, mais je vous prierais d'abord, Mesdames et Messieurs, et je vais revenir sur un vieux laïus pour terminer cette conversation, enfin ce monologue... On est ici pour quoi? On est ici pour la Ville de Genève. Donc il faut qu'on s'occupe de ça et qu'on arrive à arranger les choses

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

au mieux. Si vous voulez avoir de vrais combats, eh bien, combattez la vie chère en tout premier lieu. D'ailleurs c'est ce qu'on a dit, si vous voulez faire votre projet, il faut aller d'abord en commission des finances. Alors voilà, je crois qu'on retombe de nouveau dans ce puits épouvantable à pognon. Je ne pense pas que je reprendrai la parole ce soir, mais en attendant, je vous prie de bien prendre note de ceci. Certains anciens ici ont bien hoché la tête tout à l'heure quand j'ai dit, et c'est la vérité, que c'était bien quand la maman pouvait rester à la maison et s'occuper des enfants. (*Brouhaha.*) Merci.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Je dois dire que j'ai du mal à rester sérieuse après ce que je viens d'entendre, mais ce n'est pas grave...

Le Centre soutient bien sûr le congé parental et nous souscrivons absolument aux arguments présentés dans cette résolution, qui parlent du lien qu'il est important que le nouveau-né puisse établir à la fois avec le père et la mère. Donc pour nous, ça doit passer effectivement par un congé parental.

Nous soutenons aussi une politique de la petite enfance. Nous pensons qu'une mère qui reste à la maison, c'est très bien comme c'est très bien aussi un père qui reste à la maison. Et une maman qui travaille, c'est aussi très bien. Nous sommes le parti de toutes les familles, et ce sont aussi celles qui veulent travailler, celles qui veulent étudier et celles qui veulent s'occuper des enfants. Mais pour celles qui veulent travailler, il est indispensable, pour plus d'égalité, que cette politique de la petite enfance soit soutenue par la commune et par l'Etat, que les familles soient soutenues dans ce sens.

Cela dit, après tous ces considérants familiaux et sociaux, si on en revient à cette proposition de congé parental en Ville de Genève, là j'avoue que nous ne vous suivons pas tellement dans le sens où vous voulez, que nous votions sur le siège une proposition dont la conclusion est: le Conseil municipal soutient l'introduction d'un congé parental de trente-huit semaines.

Ici on vote des budgets et des crédits. Nous sommes responsables d'un budget pour la Ville de Genève. Vous nous demandez de voter cette proposition sur le siège alors qu'il existe un statut du personnel et que cette proposition devra s'y intégrer, devra peut-être être négociée avec d'autres points qui existent dans le statut et qui sont en train d'être négociés avec le magistrat, avec votre magistrat d'ailleurs. Je trouve ça curieux de voter comme ça un chèque en blanc sans savoir ni le coût ni les conséquences d'un tel congé en Ville de Genève pour les fonctionnaires.

Surtout, c'est assez étonnant, car qu'a fait l'année dernière le Conseil administratif pour pouvoir boucler le budget? Il a suspendu les annuités du personnel. Donc on pourrait presque arriver à une solution où, à force de dépenses puisque

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

vous voulez valoriser maintenant la parentalité, il faudra peut-être en même temps suspendre les annuités. Donc en fait, vous voulez punir l'ensemble du personnel pour n'en favoriser que quelques-uns. Tout ça, on n'en sait rien et vous n'en savez rien non plus parce qu'on ne l'a pas étudié. Donc le Centre propose le renvoi en commission des finances pour discuter de cette proposition, l'intégrer dans une réflexion plus globale par rapport au statut du personnel et pour la chiffrer car elle est effectivement digne d'être examinée. Pourquoi pas? Il faut bien commencer quelque part. Mais en tout cas le Centre ne votera pas un chèque en blanc sans connaître le coût que cela impliquera.

M^{me} Amanda Ojalvo (S). On parle d'une résolution... C'est une position du Conseil municipal. C'est une résolution. Tout va bien... et pour vous rassurer aussi – vous transmettez, Madame la présidente – notre emprise ne concerne que les employés de la Ville de Genève. On ne peut donc pas parler pour toute la population. On ne peut parler que pour les employés de la Ville de Genève. (*Exclamations.*) Donc finalement on parle de ce dont on peut parler.

Combien de personnes sont concernées par des congés maternité, paternité et parental au sein des 4000 employés de la Ville de Genève? Quid? Combien de parents travaillent ensemble à la Ville de Genève? Hi! (*Remarque.*) Je vous ai écoutés, vous m'écoutez s'il vous plaît... Et les femmes auront toujours leurs vingt semaines de congé maternité.

Pour aller plus loin dans la réflexion parce que j'ai peut-être de la peine à comprendre... Quand on part au service militaire, quand on a l'ordre de marche, je crois que là il n'y a pas de problème. Par contre, pour se faire libérer de son travail... Mais effectivement, je ne peux pas comprendre... Très bien. Et puis, ce secteur privé si délaissé, si mal aimé peut aussi parfois se montrer progressiste, à tel point que certaines entreprises sont en train d'appliquer un congé menstruel. Pas de problème, on vous fera une proposition aussi...

Je reviens sur la situation des enfants qui sont placés en crèche à temps plein alors que les parents sont au chômage. Quelle injustice? Mais en même temps, si vous allez à vos rendez-vous au chômage avec un enfant dans les bras, vous êtes recalés, donc il faut juste savoir de quoi on parle. Je conclurai en revenant sur ce service militaire qui moi me passionne. Choisir entre servir sa patrie et les générations futures, le Parti socialiste a fait son choix. (*Brouhaha.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. C'est vrai, Mesdames et Messieurs, que la Suisse était un des seuls pays européens à n'accorder ni congé paternité ni congé parental. La Suisse est aussi dans son ensemble l'Etat le moins généreux du Vieux-Continent pour les pères après la naissance de l'enfant. Ce

Résolution: un congé parental de trente-huit semaines en Ville de Genève

sont des constats, c'est assez évident. Nous en sommes conscients. Le 27 septembre 2021, le peuple a accepté d'octroyer deux semaines de congé paternité pour les pères dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant. Et puis vous avez des pays, des pays du Nord ou d'autres pays qui accordent depuis longtemps un congé parental d'au moins quarante semaines. Donc la Suisse est un peu à la traîne avec seulement quatorze semaines pour la mère et les deux semaines pour le père.

A Genève, Mesdames et Messieurs, vous l'avez dit, le Conseil d'Etat vient de communiquer de manière favorable au sujet de l'aboutissement de l'initiative des Vert'libéraux qui demande vingt-quatre semaines. Donc, on le voit, il y a une mobilisation de l'opinion qui va aujourd'hui dans le bon sens.

En Ville de Genève, un congé paternité de quatre semaines, notamment en cas d'adoption, a récemment été étendu par une décision du Conseil administratif du 15 septembre 2021 à tous les membres du personnel de l'administration municipale, quel que soit leur type de contrat, sauf les stagiaires. Vous l'avez dit, cela a été reconnu par l'ensemble des interventions, la Ville de Genève est à la pointe du progrès social, et je vous en remercie. Nous souhaitons évidemment, en tant que Conseil administratif, continuer dans cette voie.

Vous l'avez dit aussi, cet objet n'est qu'une résolution. Nous en prendrons donc acte mais nous regarderons bien sûr ce qui se passe. Nous verrons comment le congé parental de vingt-quatre semaines que le Conseil d'Etat nous promet sera mis en place. Nous resterons attentifs, nous en discuterons par la suite évidemment avec l'ensemble du personnel, avec la commission du personnel. Dans tous les cas, la Ville de Genève restera à la pointe du progrès social. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. Peut-être que cela ne satisfait pas tout le monde, mais c'est la position du Conseil administratif à ce stade. Nous prendrons acte ou pas du vote de cette résolution, nous resterons attentifs à l'évolution de cette problématique au niveau cantonal et nous adapterons notre politique en conséquence. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 63 non contre 2 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des finances est refusé par 37 non contre 31 oui.

*Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 33 non. (*Applaudissements.*)*

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal soutient l'introduction d'un congé parental de 38 semaines.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

7. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 359 992 francs destiné à l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève, financé par un revenu équivalent correspondant à la participation complémentaire du Fonds intercommunal (PR-1519)¹.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti socialiste demandant le débat accéléré.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 27 non.

Troisième débat

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous le dire, bravo à vous tous pour votre brillante élection.

Le troisième débat de ce soir est pour moi extrêmement important car ce que M^{me} Kitsos a répondu hier soir m'a en effet interpellée: «Comment avez-vous pu croire qu'un million suffirait?» Eh bien, nous avons pu croire qu'un million suffirait pour l'accueil des sans-abris à l'année parce que c'est précisément le chiffre que nous a donné, Madame, votre prédécessrice, M^{me} Esther Alder.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter sur le siège 5 359 992 francs pour l'accueil à l'année, certes, des personnes sans abri mais sur l'argent des communes genevoises. Bien. Néanmoins, vous voulez passer directement par un vote

¹ *Mémorial* 180^e année: Proposition, N° 2, p. 61.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

sur le siège sans venir nous expliquer en commission comment vous allez faire, ce que vous allez faire et quelle sera la suite. Aucune explication et sur le siège encore une fois. Nous vous redemandons ce soir un renvoi en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin que vous veniez nous expliquer ce qui sera fait avec cet argent et quelle sera la suite.

Nous allons traiter le budget d'ici quelques mois. Ce débat devra de toute façon avoir lieu. Autant qu'il ait lieu tout de suite puisque vous voulez faire de l'accueil maintenant, ce qui est le but. Autant nous expliquer au plus vite ce qui va être fait, comment ça va être fait avec 5 359 992 francs puisque de toute façon il va falloir le faire à un moment ou à un autre. Autant commencer tout de suite puisque vous nous demandez de voter sans avoir vu la couleur de ce qui sera fait. Je vous demande donc encore une fois à vous tous, chers collègues, de faire un petit tour en commission afin que l'on puisse savoir ce qui sera fait et comment ce sera fait avec ces 5 359 992 francs pour l'accueil des personnes sans abri jusqu'à la fin de cette année, puisque le budget est en cours.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je pense qu'il est bon de faire un petit rappel par rapport à cette problématique des sans-abris. Lorsque le Parti libéral-radical avait proposé ce million, je crois en 2017, évidemment ce n'était pas un million pour accueillir les sans-abris, c'était un million de plus au budget. C'était un chiffre qui avait été fourni effectivement par M^{me} Esther Alder. C'était suffisant pour faire de l'accueil toute l'année.

Un an après, on s'aperçoit que ce n'est pas nécessaire, et le Mouvement citoyens genevois dépose un projet de délibération de 1,8 million de francs sur la base d'un chiffre avancé par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) puisqu'on avait fait la tournée avec mon collègue Amar Madani, votre ancien président, et que le CausE avait dit: «Avec ce 1,8 million de francs, oui cette fois, on va pouvoir assurer l'accueil toute l'année.» De nouveau, ce n'est pas le cas...

Une année après, le Mouvement citoyens genevois redépose un projet, je n'ai plus le chiffre en tête mais c'était de l'ordre de 2 millions de francs. D'ailleurs, par la voix du député Pierre Bayenet, Ensemble à gauche avait également déposé à la même séance un projet d'un montant à peu près équivalent sur la base d'un chiffre avancé par la Ville de Genève et les associations pour dire que, cette fois, avec ce troisième supplément par rapport à ce que mettait déjà la Ville de Genève, on allait pouvoir assurer l'accueil des sans-abris toute l'année. Encore raté!

Ensuite est arrivé le Covid-19 et il a fallu voter 6,9 millions de francs supplémentaires pour l'hébergement des sans-abris dans les anciens locaux de la caserne des Vernets. On les a votés! On les a votés mais il faut bien savoir qu'entre-temps

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

le projet de M. Bayenet et celui du Mouvement citoyens genevois ont été refusés. La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, après avoir tergiversé pendant plusieurs mois, a dit: «Ah non, parce que M^{me} Alder a dit que ce n'était pas nécessaire.» Encore raté! *Caramba!* Que des ratés! Et puis on arrive gentiment à 2022... Le jour où la neige tombe en trombe à Genève, on jette les sans-abris dehors. Deux cents personnes à la rue dans la neige. Sympa! *Caramba*, encore raté!

Non, vraiment, je pense absolument que ça mérite d'aller en commission. L'ACG a voté 6,2 millions de francs. Ici vous nous demandez 5 359 992 francs, pas 993, pas 991... 992 francs. Pourquoi pas les 6,2 millions? (*Remarque.*) Oui, oui, c'est ça... Ecoutez, maintenant c'est moi qui parle, alors taisez-vous! (*Rires.*) Vous me faites assez la remarque quand c'est dans l'autre sens, alors faites-le aussi. Je crois que ça mérite quand même des explications détaillées. Qu'est-ce qui nous dit qu'à la suite de tout ça, un, ce sera pérenne, deux, ça va suffire pour faire de l'accueil des sans-abris toute l'année et qu'on ne se retrouvera pas pour la dixième fois à dire *caramba*, encore raté, il va encore manquer des millions! N'est-ce pas? C'est pourquoi je crois, Mesdames et Messieurs, qu'il est nécessaire de faire un saut en commission afin d'avoir toutes ces explications dans tous les détails et d'être sûrs qu'on va enfin sortir du tunnel.

Moi, je ne crois pas qu'on en soit déjà sorti parce qu'avec tout cela on n'a pas encore de locaux en surface. Est-ce que vous avez trouvé des locaux en surface pour assurer tout ça? Et dans quel délai? Ou bien on va continuer comme on le fait depuis vingt ans à bricoler de droite et de gauche et, pour l'essentiel, de mettre les sans-abris dans les abris en sous-sol de la protection civile (PCi)? Ça va s'arrêter quand, ça? Parce que nous, on vote les crédits pour ça!

Simplement, on veut de la clarté, on veut des explications et non le nuage de fumée, le vote sur le siège et les débats accélérés pour nous fermer la bouche. Marre de tout ça! C'est comme ça que vous concevez la démocratie? Eh bien non, ce n'est pas ça, la démocratie. La démocratie, c'est la palabre et c'est de permettre de discuter et de faire ressortir des propositions qui font consensus. Mais avec l'Alternative que nous avons depuis 2020, évidemment ce n'est plus ça. Il n'y a plus de dialogue, on impose ses solutions, on enfonce les portes ouvertes, on jette l'argent par la fenêtre, on préconise des solutions qui n'en sont pas. Bref, on gaspille l'argent des contribuables, enfin ceux qui paient des impôts, hein... Ce n'est pas raisonnable. Nous sommes ouverts au dialogue, mais encore faudrait-il qu'il y ait un dialogue. Or il n'y en a pas.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, il va falloir terminer...

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

M. Daniel Sormanni. Malheureusement, vous refusez tout débat et tout dialogue. Donc je vous demande encore une fois de renvoyer cette proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui renverra rapidement cette proposition au plénum. De toute façon, ces places ont été ouvertes, donc que l'on réponde aujourd'hui, demain ou au mois de septembre n'entache en rien l'hébergement des sans-abris dans ces 200 places supplémentaires. J'ai dit.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Je voulais remercier aussi M^{me} Kitsos pour son explication d'hier, que le Centre en tout cas a écoutée attentivement. Malheureusement, nous rejoignons la position qui demande une discussion plus ouverte en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et je vous en explique les raisons en deux mots.

M^{me} Kitsos elle-même, lors de son exposé d'hier, a dit qu'il y avait un a priori politique, que ce choix était totalement discutable, notamment sur le fait que les abris pour les personnes sans abri soient ouverts par la Ville de Genève tout au long de l'année alors que ça n'était pas le cas jusqu'à présent. On nous présente la chose comme étant devenue tout d'un coup urgente pour une catégorie bien précise de 200 personnes alors que toutes les autres sont relativement ou potentiellement logées durant ces périodes difficiles.

Il ressort de cette reconnaissance-là qu'il est tout à fait indispensable de discuter des montants qu'on veut allouer, des lieux qu'on propose du fait que ceux qui ont été proposés ont changé – je pense notamment au centre Frank-Thomas qui doit être remplacé par d'autres lieux. Donc c'est sans cesse une gymnastique.

Moi je dirais, Madame la magistrate, qu'il est fondamentalement temps de penser à quelque chose de pérenne car, là, vous êtes dans l'urgence totale. C'est bien pour ça que nous souhaitions, nous, avoir une discussion. Non pas pour vous empêcher politiquement de faire votre travail, mais là, c'est comme si vous couriez en permanence en amont de la discussion. Vous courez en amont lorsque vous voulez municipaliser les crèches alors que des motions sont en cours de traitement, et là vous allez courir en amont sur la question du sans-abrisme alors que la discussion n'est pas ouverte.

Nous, ce que nous vous demandons, c'est un débat démocratique sur la question fondamentale de savoir comment les partis politiques s'engagent, eux, à poursuivre les mêmes buts que les vôtres sans que vous ayez besoin vous-même, ainsi que vos partis, de nous proposer une victoire d'avance à la Pyrrhus, puisqu'il s'agit bien de cela. C'est une victoire d'avance à la Pyrrhus qui ne vous amènera le soutien que d'une certaine partie de personnes dans ce plénum. D'autres sont pourtant tout à fait prêtes à soutenir ce programme, mais elles souhaitent en discuter. C'est la seule raison pour laquelle le Centre vous recommande de passer

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Afin que l'on puisse développer cela non pas dans un contexte d'urgence tel que vous le présentez mais dans le contexte le plus rapide possible. La présidence va traiter le sujet dans les délais les plus impératifs, et c'est ce que nous souhaitons. Voilà, je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous demandez donc le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse? Oui... Il vous reste deux minutes trente, le Centre. Monsieur le conseiller municipal Matthias Erhardt, vous avez la parole.

M. Matthias Erhardt (Ve). Malheureusement, je vais devoir m'inscrire en faux par rapport aux propos de mon préopinant – vous transmettez, Monsieur le président – parce que je ne vois rien de précipité dans la proposition qui nous est soumise aujourd'hui. Il y a une volonté affirmée du Conseil administratif d'ouvrir l'hébergement d'urgence toute l'année aux personnes sans abri puis il y a eu une négociation avec l'ACG qui a abouti à un financement à hauteur de maximum 6,2 millions de francs afin de le garantir. Les calculs qui ont été effectués par la suite par le département de M^{me} Kitsos ont donné la somme qui nous est proposée aujourd'hui, que M. Sormanni a ridiculisée parce que trop précise à son goût. M^{me} Kitsos nous a expliqué hier comment il se faisait que cette somme était effectivement moindre que celle avancée par l'ACG.

Cette somme doit maintenant être libérée par notre Conseil qui a bien sûr la souveraineté budgétaire en Ville de Genève. Tout cela, je le sais non pas parce que j'ai le secret de l'administration mais parce que j'ai lu la proposition que je trouve détaillée, que je trouve bien faite, qui est chiffrée, qui est argumentée, qui démontre très bien ce qui est prévu avec la somme qui nous est demandée aujourd'hui. Encore une fois, c'est une opération blanche, budgétairement parlant, pour la Ville de Genève.

Donc, aujourd'hui, nous sommes vingt-quatre heures plus vieux, peut-être vingt-quatre heures plus sages qu'hier, et les Vertes et les Verts vont persister dans leur position. Nous allons accepter cette proposition, et je vous encourage à faire de même, car c'est une bonne proposition. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il n'y a rien dans cette proposition.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

M. Alain Miserez (LC). Mesdames, Messieurs, chers collègues, ça a été souligné, la Ville de Genève a une grande tradition dans l'accueil. C'est évidemment nécessaire de soutenir ces gens. Le département de M^{me} Kitsos et M^{me} Kitsos font un travail qui est à souligner ce soir et qui est souligné aussi par le Centre au Conseil municipal.

Je ne vais pas m'attarder trop longtemps sur les différents points, une enveloppe a été donnée... Vous ferez en sorte que ce soit transmis, Monsieur le président, à mon camarade Erhardt, je trouve aussi que ça a été fait d'une manière extrêmement correcte. La proposition a été lue, elle est détaillée...

La problématique qui est cependant centrale ici est la suivante. C'est à la page 5 de cette proposition. On souligne que le coût annualisé de ces 200 nouvelles places, donc d'une ouverture du 1^{er} janvier au 31 décembre, représenterait près de 9 millions de francs et que la pérennisation de ce dispositif au-delà du 31 décembre 2022 nécessiterait un financement supplémentaire et pérenne à concurrence de ce montant.

La problématique a déjà été soulignée par un autre conseiller municipal du Centre au Conseil municipal, en tant que centristes nous estimons qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et qu'une pareille pérennisation n'est pas forcément nécessaire dans un projet qui a pour but d'être temporaire. C'est pourquoi il est nécessaire de renvoyer cet objet dans une commission et de ne pas le voter sur le siège. Il nous faut prendre le recul nécessaire pour une prise de décision fonctionnelle.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche maintiendra sa position d'un vote en faveur de ce crédit, et de le faire ce soir. L'hébergement d'urgence, c'est une politique sociale connue. Elle a été travaillée à travers nombre de motions, projets de délibérations mais aussi dans les budgets et dans les comptes de manière très détaillée.

La problématique a bien sûr évolué, et le sans-abrisme change aussi, d'où l'importance d'avoir pu disposer de l'étude du professeur Bonvin. C'est une bonne base qui montre bien qu'il ne s'agit pas d'une politique sociale dans le vide. Elle est basée sur des faits établis.

Nos réponses ou les réponses de la Ville de Genève ont aussi évolué en demandant, notamment à travers un autre objet, qu'il y ait un hébergement toute l'année. Il a fallu en effet se rendre compte qu'il y avait aussi des besoins l'été. Ça n'avait pas toujours été évident. A un moment donné, ce Conseil municipal s'est engagé pour la qualité de l'hébergement; il souhaitait un hébergement hors sol et nous étions nombreux à le défendre. Il ne s'agit pas uniquement de lits; ce sont aussi des repas, un point d'eau, le fait de s'occuper de l'hygiène, d'avoir un point infirmier,

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

un point social. On avait évoqué le fait que plus de 13%, je crois, des personnes sans abri ont des droits sociaux et ont donc droit à des prestations sociales, par exemple une prise en charge médicale, une aide sociale ou un logement social, mais se trouvent quand même dans des situations extrêmement précaires.

Ces prestations, nous les connaissons; elles sont assurées en partie par la Ville de Genève et en partie par tout un réseau d'associations avec lesquelles nous avons, enfin, la Ville de Genève a des liens de partenariat de longue date. Ce n'est pas de l'improvisation sur le moment.

Ensuite, il faut relever que ce crédit a été obtenu de haute lutte, de hautes négociations qui ont pris leur temps, qui ont demandé un très grand investissement, déjà de M^{me} Alder, puis de M^{me} Kitsos et de tout le Conseil administratif. C'est enfin possible d'avoir une participation de l'ACG pour ce financement, donc ce serait étrange de ne pas entrer en matière au moment où c'est possible.

Pour nous, Ensemble à gauche, ça reste extrêmement important de prévoir la suite et de mettre toute notre énergie à pérenniser cet effort. Il faudra bien sûr faire un bilan et une évaluation de ce qui s'est passé en l'an 2022. Je suis sûre que le département le fera. C'est sur cette base qu'il faudra avec l'ACG viser la pérennisation; il faut viser la contribution de l'ACG et la pérennisation de cette dernière. Tel est l'objectif qui nous semble particulièrement important. Pour aller dans ce sens, il est utile de voter ce crédit ce soir et non de renvoyer encore en commission des sujets que nous avons de fait très souvent étudiés. Merci donc de voter ce crédit ce soir. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

M^{me} Paule Mangeat (S). Je vais rappeler deux ou trois règles... La première règle du troisième débat, c'est qu'on doit apporter des éléments nouveaux. Aucun élément nouveau n'a été apporté ce soir. Nous sommes donc en train de cramer des jetons de présence sur un débat sur le sans-abrisme. (*Applaudissements et exclamations.*) Non, la droite n'a apporté aucun élément nouveau par rapport aux débats précédents.

Deuxième élément de réponse qui a été soulevé par la droite... On a parlé de la précédente magistrate qui avait chiffré les besoins du sans-abrisme à 1 million de francs. M^{me} Kitsos est la première magistrate à refuser d'avancer à l'aveugle, à reconnaître qu'il faut chiffrer les besoins pour faire du bon travail. Les précédents magistrats ont avancé à l'urgence. De millions en millions, on a en effet avancé à l'urgence pour mettre des gens à l'abri, et c'était très bien de la part des magistrats précédents d'avoir voulu mettre des gens à l'abri.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Notre magistrate refuse ce principe-là consistant à avancer à l'aveugle. Elle a voulu chiffrer les besoins en Ville de Genève. Elle a voulu présenter au Conseil municipal de vrais chiffres, de vrais besoins qui correspondent aux réalités humaines prévalant sur notre territoire, avec des gens qui dorment à la rue en ce moment. Pour répondre à ces besoins-là, les chiffres vous ont été donnés par le rapport Bonvin. Vous avez un rapport entier qui chiffre les besoins sur le territoire de la ville de Genève et du canton; nous avons des chiffres qui nous permettent de prendre des décisions politiques éclairées.

Nous ne sommes plus dans une urgence humanitaire. M^{me} Kitsos veut sortir de cette urgence humanitaire. Ça n'est pas le rôle de la Ville de Genève, ça n'est pas le rôle des communes de faire de l'humanitaire. Nous sommes là pour faire du social. Les règles humanitaires sont régies par des lois fédérales, normalement c'est la Confédération qui doit prendre en charge les besoins humanitaires. Dans les communes, nous devons prendre en charge les besoins sociaux normalement. La Lapsa est venue se rajouter à ça, et a renvoyé aux communes la nécessité de faire de l'humanitaire. OK, soit, nous, les communes, nous n'avons pas à nous opposer à cette loi. Nous prenons notre part de responsabilité quant à cet accueil humanitaire.

Notre magistrate fait en sorte que toutes les communes se réunissent, prennent des décisions, obtiennent un budget, si ce n'est encore commun, par une clé de répartition qu'elle a demandée dès le départ. Elle fait en sorte en tout cas que les communes prennent une décision pour que ces personnes soient mises à l'abri en fonction du nombre de personnes qui sont sur le territoire et non en fonction d'un budget qui aurait été voté à l'aveugle. Nous savons quels sont les besoins, nous prenons nos responsabilités en tant que commune; nous votons des budgets qui correspondent aux besoins. Voilà la réalité.

L'ACG a pris la décision de voter en faveur de 200 places car cela répondait à un besoin pour 200 places. Soit. Quel débat voulez-vous avoir sur le fait que l'ACG nous donne plus de 5 millions de francs pour mettre à l'abri des gens qui dorment à la rue? Quel débat a-t-on à avoir là-dessus? Ça n'est pas la Ville de Genève qui met ces 5 millions, c'est l'ACG qui nous les donne. La Ville de Genève prend ces 5 millions et met des gens à l'abri.

Maintenant, le débat, ces prochaines années, portera sur la façon de travailler ensemble, l'ACG et l'ensemble des communes dont la Ville de Genève, pour mettre en place un système qui fait qu'il n'y aura plus de personnes à la rue, qui fait qu'on ne sera plus dans une réponse humanitaire et dans l'urgence chaque hiver, qu'on aura apporté des réponses pérennes pour ces personnes-là, qu'on ne sera plus dans une urgence du fait qu'un foyer Frank-Thomas va fermer parce que provisoire. Quelles sont les réponses qu'on va apporter?

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

Pour ça, il faut qu'on ait un budget et le temps de travailler. Pour avoir le temps de travailler et de trouver les bonnes réponses, il faut qu'on ne soit plus dans l'urgence. Ces 5 millions nous permettent cette année de ne plus être dans l'urgence, de mettre les personnes à l'abri et de trouver les bonnes réponses. Je remercie la magistrate d'avoir rendu ça possible, je remercie l'ACG d'avoir rendu ça possible. Merci. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Où, comment, combien de temps? Ce sont les questions que nous voulons poser à M^{me} Kitsos en commission. Où, comment, combien de temps? Stop à l'urgence, en effet. Oui, 5,3 millions... mais, encore une fois, ça, c'est de l'urgence! C'est de l'urgence parce que M^{me} Kitsos a eu cet argent à l'arraché, de manière serrée à l'ACG – elle l'a dit elle-même. Nous sommes dans l'urgence depuis des années. On nous dit ça depuis des années.

Nous avons été les premiers à ouvrir la porte. Ce soir, sur le siège, le Parti libéral-radical votera non, alors que dans trois semaines, avec des explications en commission, le Parti libéral-radical votera oui. C'est ça, la différence. Voilà ce qu'il amène, ce troisième débat. Nous voulons des réponses. Nous sommes encore actuellement dans l'urgence parce qu'on nous dit qu'on a trouvé une solution maintenant, mais ce n'est pas dit qu'on aura de l'argent supplémentaire l'année prochaine!

Il n'y a pas si longtemps, nous avons voté et réalisé le point d'eau à la rue de Vermont pour plus de 3 millions de francs. Six mois après, on nous disait déjà qu'il fallait un nouveau point d'eau. Cette Ville est toujours en train de travailler à la dernière minute. Pourquoi ne pas prendre trois semaines pour une fois pour venir nous apporter des explications?

M^{me} Kitsos nous dit qu'au mois de novembre elle a écrit à l'ACG pour demander un montant supplémentaire et qu'elle a eu un rendez-vous le mois d'avril suivant. En attendant, on a eu un week-end de neige et 200 personnes dehors. Nous, nous ne voulons plus de ça. Alors si M^{me} Kitsos n'a pas le temps de venir pendant trois semaines nous expliquer tout ça en commission, eh bien, nous, ce soir, nous voterons non. Ce n'est pas de la mauvaise foi, nous voulons des explications concrètes en commission; nous voulons travailler, pouvoir poser des questions, aller de l'avant et pas encore une fois lire un texte, voter oui ou voter non. Nous voulons des explications en commission et poser des questions. C'est notre devoir de parlementaire. C'est ce que nous avons le droit d'avoir et c'est ce que nous demandons ce soir. Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Matthias Erhardt. Il reste trois minutes au groupe des Verts.

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. Je n'aurai pas du tout besoin de trois minutes. Je pense que je n'ai jamais parlé trois minutes dans cette enceinte... (*Rires.*) Très rapidement pour répondre juste à deux points qui ont été soulevés notamment par mon camarade Alain Miserez – vous transmettez, Madame la présidente. (*Remarque.*) C'est lui qui m'a appelé camarade tout à l'heure, donc je lui rends l'honneur.

Bien sûr que l'objectif est de pérenniser ce dispositif à l'année et de faire en sorte que les financements des communes soient aussi pérennisés. On l'a dit aussi hier, l'objectif est que les communes genevoises paient une partie du dispositif que la Ville de Genève fournit aussi en adéquation avec la loi qui a été votée au Grand Conseil en lien avec l'hébergement d'urgence.

Donc l'objectif, c'est bien sûr de voter aujourd'hui un crédit qui vient de l'ACG, une opération blanche budgétairement – je le répète avec grand plaisir parce que je pense que c'est important – pour un dispositif qui doit bien sûr être à la hauteur de nos besoins. Si vous ne le votez pas ce soir, eh bien, vous aurez toujours la possibilité de le voter l'année prochaine quand on aura réussi à négocier avec l'ACG un financement pérenne des communes genevoises, et de vous ranger tardivement mais quand même du bon côté de l'histoire. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. L'un des objectifs majeurs de cette législature, c'est bel et bien de pérenniser les dispositifs d'hébergement d'urgence, non seulement ceux qui sont mis en place actuellement par la Ville de Genève mais aussi pour avoir un socle minimum de 500 places à l'année, et d'en finir avec la politique du thermomètre.

Pour y arriver, il faut d'une part avoir un lieu, donc nous avons intégré la recherche d'un lieu au niveau du Conseil administratif dans le plan financier d'investissement. C'est un travail qui est effectué actuellement, en collaboration avec le département de ma collègue Frédérique Perler, afin d'éviter de devoir sans cesse déménager. Nous y travaillons, ça prend un peu de temps mais j'ai bon espoir qu'on arrivera bientôt à vous présenter ce nouveau lieu.

J'en viens à l'autre point qui est important pour pérenniser ce dispositif. On est parti du principe que la Ville de Genève ne pouvait plus porter seule cette politique, et donc le but, c'était de travailler sur une politique concertée avec l'ensemble des communes genevoises en ce qui concerne l'hébergement, la primo-orientation et l'accompagnement social, et avec le Canton pour les questions sanitaires.

Il y a d'abord un objectif quantitatif. L'ouverture de ces 200 places grâce à ce montant octroyé par l'ACG, que je salue puisqu'elle a fait une confiance

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

énorme à la Ville de Genève pour qu'elle ouvre ces places, est déjà aujourd'hui une première avancée très importante. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est de faire en sorte que ces 200 places soient autofinancées. Ce n'est pas un franc de plus pour la Ville de Genève mais ce sont 200 places de plus pour les personnes sans abri, et il s'agit de l'argent des communes et pas de celui de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, tout un travail est mis en place en effet au sein de l'ACG, notamment à la commission des finances et de l'économie et à la commission de la cohésion sociale. Nous y participons avec mon collègue, M. Gomez. Il y a énormément de séances. Je peux vous dire que chaque semaine il y a des séances sur ce sujet, c'est très intense. Et il y a un groupe de travail spécifique avec des experts qui travaillent sur la question du coût moyen par place, sur le socle de places que l'on devra avoir à disposition l'année prochaine et ainsi de suite.

Ce que vous devez comprendre, c'est que, si on a dit jusqu'à maintenant que la politique de l'hébergement d'urgence était portée par la Ville de Genève, aujourd'hui, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est une politique des communes genevoises. C'est ça, le grand changement, et c'est à ça que l'on s'attelle. Aujourd'hui le travail, c'est de se mettre d'accord avec les communes sur le socle, c'est-à-dire le nombre de places par année, sur le prix moyen d'une place, sur les lieux qui vont être mis à disposition. Est-ce que ce sont des lieux qui ne seront qu'en Ville de Genève ou est-ce qu'il y en aura aussi sur d'autres communes? Comment va-t-on se coordonner? Comment va-t-on gouverner, quel modèle de gouvernance va-t-on mettre en place? Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui.

Ce n'est plus la Ville de Genève toute seule. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des communes genevoises. C'est ça qui est important, et donc le signal qui doit être donné aujourd'hui par la Ville de Genève, c'est de remercier l'ACG pour cette prise de conscience et c'est aussi de pouvoir payer maintenant les associations qui se sont engagées, puisque nous n'avons pas attendu d'avoir ces échanges aujourd'hui... Nous avons des contrats de prestation. On a ouvert les places en avril, donc on doit pouvoir aussi payer les associations, engager les personnes et ainsi de suite. Ça c'est pour 2022.

Après, il y a un autre temps, c'est celui de 2023 et des années suivantes. C'est le temps de la pérennisation et c'est tout ce travail que nous sommes en train de faire au sein de l'ACG. J'ai parlé du nombre de places, du niveau quantitatif... Maintenant, au niveau qualitatif, il y a vraiment trois axes sur lesquels nous travaillons.

Alors évidemment, comme ça a été dit, il y a toujours la question de l'urgence sociale et des besoins vitaux auxquels on doit répondre, et là, on fait souvent face aussi à la faillite de certaines politiques sociales. Du reste, ce n'est pas forcément

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

au niveau communal que ça se joue mais au niveau fédéral car, on le sait, du fait notamment de la politique migratoire qui est particulièrement restrictive, on a beaucoup de personnes qui sortent des statistiques fédérales mais qui se retrouvent quand même dans nos rues.

Le deuxième axe, c'est le temps de la réinsertion. Nous avons mis des moyens supplémentaires en Ville de Genève pour travailler sur cette question pour viser l'autonomisation des personnes. Le troisième axe, c'est celui de la prévention. Depuis mon entrée en fonction, nous travaillons avec l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires pour éviter les expulsions. Et je peux vous dire qu'à Genève on a vraiment une problématique d'abus.

On parle toujours des abus des gens par rapport aux prestations sociales, mais on parle beaucoup moins des marchands de sommeil, de la spéculation immobilière et de toutes ces personnes qui abusent des gens qui n'ont pas de statut légal et qui se retrouvent à la rue alors que ça fait plus de dix ans qu'ils travaillent à Genève et que leurs enfants y sont scolarisés. Ils se retrouvent à la rue comme ça alors qu'ils paient 2000 francs par mois une cuisine pour une famille de cinq personnes. C'est ce que j'entends par abus. Du jour au lendemain, ils sont à la rue. C'est aussi ce genre de personnes que nous avons dans nos dispositifs. Ou des personnes âgées qui n'ont plus de famille, qui ont des problèmes de santé... Ce sont ces gens-là qu'on retrouve aussi dans nos dispositifs. Donc travailler sur la prévention, c'est aussi un axe fondamental du département de la cohésion sociale, que je porte vraiment de manière importante.

Donc si on veut pouvoir être constructif, si on veut pouvoir avancer sur cette politique et remettre au centre de nos débats le besoin des personnes parce qu'il ne faut pas oublier que, si nous sommes ici, c'est pour les Genevoises et les Genevois et c'est aussi pour les bénéficiaires de ces dispositifs, eh bien, il faut que cette proposition soit votée sur le siège ce soir. (*Exclamations.*)

Pour ma part, je suis bel et bien disposée à venir discuter quand vous voulez, notamment dans le cadre du projet de budget 2023, de ce qui sera mis en place en 2023 et vous informer des discussions qui ont lieu aujourd'hui à l'ACG. Je viendrai vraiment avec grand plaisir et nous aurons l'occasion d'aborder ces questions dans le cadre du processus budgétaire. Du reste, nous les avons déjà en partie abordées lors du travail sur les comptes. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 39 non contre 32 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 39 oui contre 32 non. (*Applaudissements.*)

Proposition: extension du dispositif d'hébergement
d'urgence de la Ville de Genève

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 359 992 francs destiné à financer l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève.

Art 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par un revenu équivalent dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève, correspondant à la participation complémentaire du Fonds intercommunal.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2022 de la Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité, cellule de gestion 50010001 et du Service social, cellule de gestion 50070005, politique publique 57 «Aide sociale et domaine de l'asile» comme suit:

Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité

30 Charges du personnel	73 048 francs
36 Charges de transfert (subvention)	3 213 761 francs

Service social

30 Charges du personnel	1 365 845 francs
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	516 238 francs
36 Charges de transfert (subvention)	191 100 francs
46 Revenus de transfert (subvention du FI)	5 359 992 francs

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

8. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1700, de *M^{mes}* et *MM.* Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Alain Miserez, Maxime Provini, Matthias Erhardt, Amar Madani, Timothée Fontolliet, Vincent Schaller et Livia Zbinden: «Genève, cité du Web3»;
- M-1701, de *M^{mes}* et *MM.* Ana Maria Barciela Villar, Léonore Baehler, Leyma Milena Wisard Prado, Bénédicte Amsellem, Elena Ursache, Denis Ruysschaert, Omar Azzabi, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christian Zaugg et Gazi Sahin: «Mettons en valeur le travail des artisan-e-s du fait main local»;
- M-1702, de *M^{mes}* et *MM.* Maxime Provini, Rémy Burri, Anne Carron, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Brigitte Studer, Alia Meyer, Jean-Luc von Arx, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Vincent Schaller et Amar Madani: «Pour une exploitation optimale des parkings de la Gérance immobilière municipale»;
- M-1703, de *M^{mes}* et *MM.* Amanda Ojalvo, Christel Saura, Olivier Gurtner, Oriana Brücker, Manuel Zwyssig, Dorothée Marthaler Ghidoni, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama, Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Valentin Dujoux, Antoine Maulini, Delphine Wuest, Melete Solomon-Kuflom, Laurence Corpataux, Fabienne Aubry-Conne, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Pascal Holenweg, Brigitte Studer, Maxime Provini et Alia Meyer: «Pour un corridor de biodiversité au travers de la ville de Genève!»;
- M-1704, de *M^{mes}* et *MM.* Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Melete Solomon-Kuflom, Christel Saura, Olivier Gurtner, Joëlle Bertossa, Théo Keel, Oriana Brücker, Salma Selle, Bineta Ndiaye, Pierre-Yves Bosshard, Olivia Bessat-Gardet, Dalya Mitri Davidshofer et Timothée Fontolliet: «Pour un dispositif communal d'aide à la culture de proximité»;
- M-1705, de *M^{mes}* et *MM.* Denis Ruysschaert, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Laurence Corpataux, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache, Antoine Maulini, Alia Chaker Mangeat, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Maxime Provini, Kevin Schmid, John Rossi, Gazi Sahin, Alia Meyer, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Des smartphones utiles: prolongeons leur durée de vie tout en protégeant notre environnement»;
- M-1706, de *M^{mes}* et *MM.* Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Christel Saura, Anne Carron, Brigitte Studer et Olivia Bessat-Gardet: «Pour aménager, verdier et rendre conviviaux les espaces perdus du territoire municipal»;

Interpellations
Questions écrites

- M-1707, de *M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruysschaert, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Vincent Milliard et Bénédicte Amsellem*: «Pour des cheminements continus entre la plage des Eaux-Vives et les parcs La Grange et des Eaux-Vives».

9. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-110, de *MM. Maxime Provini et Rémy Burri*: «Inventaire des parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM)»;
- IE-111, de *M. Théo Keel*: «Chauffage des piscines municipales et baisse de la température en vue d'économies d'énergie».

10. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-656, de *M. Eric Bertinat*: «Gestion et investissements pour la patinoire des Vernets?»;
- QE-657, de *M^{me} Fabienne Beaud*: «Suivi administratif pour nos aîné-e-s de manière régulière».

La présidente. La séance est levée. Je vous donne rendez-vous le lundi 27 juin à 17 h. D'ici là, je vous souhaite tout de bon. Bonne soirée.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	370
2. Communications du Conseil administratif	370
3. Communications du bureau du Conseil municipal	370
4. Questions orales	370
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 28 octobre 2020 de M ^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments» (M-1572 A)	377
(Interventions)	405
6. Résolution du 26 janvier 2022 de M ^{mes} et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Olivia Bessat-Gardet, Oriana Brücker, Pierre-Yves Bosshard et Théo Keel: «Pour un congé paren- tal en Ville de Genève» (R-291)	415
(Interventions)	416
7. Proposition du Conseil administratif du 25 mai 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 359 992 francs destiné à l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève, financé par un revenu équivalent correspondant à la participation complémentaire du Fonds intercommunal (PR-1519). Troisième débat.	431
8. Propositions des conseillers municipaux	444
9. Interpellations	445
10. Questions écrites	445

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci